



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite) :	
Déclaration de M. Romulo (Philippines)	141
Déclaration de M. Hameed (Sri Lanka)	144
Déclaration de M. Valdés Otero (Uruguay)	147
Déclaration de M. Zhang Wenjin (Chine)	151
Déclaration de M. Elvir Sierra (Honduras)	154
Déclaration de M. Muhammad Ghazali (Malaisie)	157
Déclaration de Mme Flesch (Luxembourg)	160
Déclaration de M. Conteh (Sierra Leone)	163

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord rappeler aux représentants que la liste des orateurs sera close aujourd'hui à 18 heures, conformément à la décision prise lors de la 4^e séance de l'Assemblée générale.

2. M. ROMULO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai, du haut de cette tribune, il y a de nombreuses années, proposé que la durée des déclarations politiques soit limitée à 20 ou 25 minutes. J'ai essayé alors et je vais essayer aujourd'hui de m'en tenir à ce délai. Le texte intégral de mon intervention sera distribué aux membres de l'Assemblée. Je vais en lire une version abrégée et le temps de lecture — je demande aux membres de vérifier sur leurs montres — ne doit pas dépasser 20 minutes. J'espère que les orateurs suivants suivront mon exemple. Trop de temps est gaspillé en longs discours alors qu'à mon avis le texte intégral des discours pourrait être distribué aux membres qui auraient le temps de lire chez eux à loisir.

3. Ma délégation est heureuse de se joindre à celles qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le pays que vous représentez avec tant de talent, et rendre hommage à votre riche expérience et à votre habileté diplomatique. Ayant été un fonctionnaire international de haut niveau, vous avez une connaissance sans pareille du vaste mécanisme des Nations Unies, connaissance dont vous saurez nous faire profiter au cours de nos délibérations pendant la présente session.

4. Je vous remercie vivement des aimables paroles que vous avez eues à mon égard dans la déclaration que vous avez faite lors de votre élection [*1^{re} séance*]. Je puis seulement dire que si j'avais possédé au moment où j'occupais les fonctions de Président en 1949 ne serait-ce qu'une petite part de votre expérience des travaux de l'Assemblée et si j'étais plus jeune, je pourrais envisager de présenter ma candidature au poste de Président une nouvelle fois, lorsque le tour de l'Asie reviendra.

5. Nos félicitations s'adressent également au Président sortant, M. Rüdiger von Wechmar. Il a conduit les travaux de l'Assemblée avec une efficacité et une ponctualité exem-

plaires que nous devons imiter pendant la présente session. Sa sagesse a beaucoup aidé à la solution des nombreuses difficultés que nous avons affrontées lors de la dernière session, et je songe ici également à son œuvre de pionnier lors des négociations globales. Son allocution d'adieu [*ibid.*] si éloquente, la meilleure que nous ayons entendue de la part d'un président sortant de l'Assemblée générale — y compris celle que j'ai prononcée moi-même —, est une source d'inspiration, et nous devons tous en tirer une leçon.

6. Au cours des 10 dernières années nous avons noté un changement de ton et de nuances dans les relations entre Etats. Des crises périodiques, souvent d'ordre mineur, mais présentant plus fréquemment un caractère d'urgence, ont continué à confronter le monde. Nombre de ces crises se sont réglées d'elles-mêmes, avec le temps, telle une plaie qui se cicatrise. Mais d'autres, nombreuses, persistent et sont devenues chroniques, s'atténuant ou s'aggravant selon un climat politique général imprévisible.

7. Aujourd'hui nous savons que ces crises ont un impact cumulatif. Parfois les problèmes convergent créant des pressions intolérables qui paraissent impossibles à contrôler. Les chances d'un nouvel ordre mondial établi sur la base de l'acceptation des intérêts réciproques menant à la paix, à la justice et à la sécurité pour tous ont été trop fragiles pour porter le poids de nos plus profonds espoirs.

8. Nous tirons quelque optimisme du fait que, jusqu'à présent, nous avons su faire face à nos problèmes d'une façon telle que le monde a pu conserver un équilibre raisonnable. Mais il est tout à fait évident que les voies permettant d'instaurer un ordre mondial stable basé sur les normes tacites de conduite internationale sont à présent hermétiquement closes. A moins que nous ne puissions les ouvrir de nouveau — et il nous appartient de le faire — nous aurions toutes les raisons de craindre qu'un désastre global ne s'abatte sur nous à notre insu.

9. Pourquoi avons-nous abouti à ce sombre passage de l'histoire de notre temps? Je pense qu'au-delà des grandes questions du contrôle des armements, du dilemme apparemment insoluble du Moyen-Orient et des questions de l'Afghanistan et du Kampuchea se trouvent des causes psychologiques profondes.

10. Entre autres, les éléments suivants ont d'évidentes relations avec notre échec. L'un est l'existence profondément enracinée de craintes et de suspicions. Le second est un sentiment d'insécurité insurmontable. Le troisième est le manque de confiance dans la viabilité d'un ordre mondial qui puisse soutenir une stabilité à long terme. Et le quatrième élément est la dépendance excessive du joueur sur sa chance lorsque des intérêts particuliers sont seuls en jeu.

11. Il serait vain de suggérer que ces éléments — les causes cachées et inavouées qui poussent les hommes et les nations à agir — peuvent être éliminés par un simple acte de volonté. Mais ils peuvent être tempérés par un dialogue ouvert ou, en un mot, par la communication. C'est l'une des ironies de notre temps que, sur une planète qui a rétréci grâce à des progrès technologiques incroyables, on n'ait pu résoudre le problème de la communication entre les

hommes et combler ces vides mystérieux pour arriver à la compréhension.

12. Les conséquences pratiques de ce manque de communication nous affectent tous et sont la principale difficulté dans les délibérations de la présente session. C'est dans cette optique que nous devons regarder les signes sinistres de la reprise de la course aux armements, notamment la nouvelle génération d'armes nucléaires infiniment perfectionnées et capables de détruire le monde plusieurs fois. Les efforts en vue de fixer un plafond convenu pour les armes nucléaires les plus létales en sont au point mort, et cet état de choses ne fait qu'aggraver l'incertitude et encourager le développement, à des niveaux encore plus élevés, des armes nucléaires.

13. A maintes occasions nous avons proclamé, du haut de cette tribune, notre angoisse en imaginant les horreurs d'une guerre nucléaire qui ne profiterait à personne et ruinerait tout le monde, y compris ceux qui ont le pouvoir de déclencher cette guerre de l'apocalypse. Devant cette grave situation, nous devons, une fois de plus, lancer un appel aux grandes puissances afin qu'elles entament des pourparlers dans un cadre qui permettrait la reprise d'accords concernant la limitation, mutuellement acceptable, des armes nucléaires. Plus on tardera à résoudre cette question, l'une des plus critiques de notre temps, plus on augmentera les chances de voir l'escalade de la tension atteindre des proportions intolérables, provoquant une conflagration qui, sans doute aucun, enflammera la planète tout entière.

14. A cet égard, ma délégation voudrait attirer l'attention de l'Assemblée sur le rapport très complet du Secrétaire général concernant l'activité de l'Organisation [A/36/1]. Comme à l'accoutumée, le Secrétaire général a brossé un tableau fidèle de notre époque, qui examine avec perspicacité la condition humaine et les éléments qui se présentent à nous. Lui seul, en tant que diplomate particulièrement chevronné, avec sa longue expérience de Secrétaire général, pouvait nous fournir un rapport aussi compétent qui devrait être traduit dans toutes les langues afin de donner au monde entier une évaluation d'ensemble exacte de la condition humaine contemporaine.

15. En ce qui concerne, par exemple, la course aux armements, le Secrétaire général a écrit ce qui suit dans son analyse incontestée. J'espère que les superpuissances l'écouteront. Il écrit :

« Ce que l'on appelle le problème de la course aux armements est en réalité un ensemble de problèmes. Le facteur le plus important qui contribue à la constitution de stocks d'armements dans le monde entier a été depuis longtemps l'hostilité entre l'Est et l'Ouest. Après une période d'accalmie relative, les relations entre les superpuissances traversent à nouveau une période de tension, et divers indices montrent à l'évidence que les stocks d'armements s'accroissent à un rythme fortement accéléré. » [Ibid., sect. V.]

16. Voici des paroles pleines de sagesse, des paroles d'alarme, des paroles qui devraient nous mettre tous sur nos gardes. Le Secrétaire général continue, un peu plus loin :

« Depuis sa première apparition dans l'histoire, l'existence des armes nucléaires a ajouté une dimension nouvelle et terrifiante à l'éventualité d'une catastrophe mondiale. Bien que les gouvernements intéressés aient à juste titre exprimé leur extrême aversion en ce qui concerne l'utilisation de ces armes, leur existence même dans le contexte tendu des relations entre les grandes puissances constitue une menace sans précédent pour la société et la civilisation humaines. » [Ibid.]

Telles sont les paroles du Secrétaire général qui met en garde les superpuissances. Il poursuit :

« Dans les affaires internationales, la confusion, l'affrontement et les réactions émotives ne peuvent être ni prévus, ni empêchés, ni maîtrisés avec précision, et une guerre nucléaire serait à la fois terriblement rapide et concluante. Si la course aux armes nucléaires à laquelle se livrent les superpuissances est potentiellement le danger le plus grand qui menace l'humanité, une course semblable entre d'autres Etats nucléaires ne ferait qu'ajouter incommensurablement à ce danger et au risque de voir utiliser l'arme nucléaire. » [Ibid.]

17. Tel est l'avertissement lancé par l'homme qui nous a dirigé, toutes ces années.

18. Tant que cette question ne sera pas résolue, de nouveaux progrès vers un désarmement général, à long terme, seront entravés et les gains limités dans le domaine des mesures colatérales, obtenus après de longues et laborieuses tentatives, seront remis en question. Le temps ne joue pas en notre faveur. Nous devons déployer tous nos efforts pour maintenir l'élan que nous avons déjà acquis et qui peut conduire à des résultats significatifs lors de la conférence sur le désarmement prévue pour le début de l'année prochaine.

19. Cette intensification de la course aux armements a un lien évident avec l'autre grande question qui se pose au monde contemporain, et que le Secrétaire général a également soulignée. Il s'agit du dialogue Nord-Sud. Dans son allocution d'adieu à l'Assemblée générale, le Président sortant, M. von Wechmar, a attiré l'attention de l'Assemblée sur le fait que si 5 p. 100 — seulement 5 p. 100 — du budget destiné aux dépenses militaires était consacré au développement économique cela apporterait une solution à la stagnation de l'économie mondiale et notamment des économies des pays en développement [Ire séance, par. 13]. Cette sage remarque attire notre attention sur la nécessité de réduire les immenses sommes dépensées pour l'appareil militaire et le perfectionnement des armes. Les nouvelles théories économiques de préparation à la guerre sont en conflit avec l'exigence générale de niveaux de vie plus élevés et avec la tâche encore plus urgente d'éliminer la pauvreté où qu'elle soit. Il existe beaucoup de preuves qui montrent que l'augmentation continue des capacités de guerre ne met pas seulement en danger la paix mais aussi gaspille les richesses internationales.

20. Je prétends que cette situation ne mérite pas le prix que nous payons car elle implique la pauvreté criante et l'instabilité sociale et politique, avec les conséquences désastreuses qu'elles ne peuvent manquer d'avoir pour la paix mondiale. De nombreux pays moins développés poursuivent des efforts nationaux importants et soutenus pour encourager la croissance économique et pour éliminer la pauvreté. Mais la détérioration de l'environnement extérieur rend ces efforts de plus en plus difficiles, quand elle ne les réduit pas à zéro. Nous voulons souligner que ce n'est pas là une voie à sens unique. Nous devons reconnaître la nature de l'interdépendance des problèmes. Les problèmes des pauvres et des riches s'affectent mutuellement et présentent de graves difficultés pour les deux.

21. Dans le rapport de la Banque mondiale pour 1981, les pays en développement sont décrits comme des « locomotives » de l'économie mondiale. Le rapport insiste sur deux points importants. Premièrement, une augmentation de 1 p. 100 du taux de croissance des pays en développement produirait des augmentations considérables dans le monde développé. Deuxièmement, les efforts de développement soutenus des pays en développement ont empêché une crise économique grave et un chômage considérable dans les pays industrialisés. A notre avis, c'est là la signification réelle de l'interdépendance.

22. Cependant, la détérioration constante de l'économie mondiale n'est pas nécessairement inévitable. Les choix

politiques dans les domaines clefs relèvent des décisions politiques qui sont prises sur le plan international. Pour cette raison, nous attendrons avec un optimisme prudent l'échange de vues officieux de la Réunion internationale sur la coopération et le développement, qui doit se tenir à Cancún le mois prochain. Cet échange pourrait susciter la volonté politique nécessaire au lancement de la série des négociations globales tant attendues au cours de la présente session de l'Assemblée.

23. Ayant traité de ces deux questions majeures, je passe maintenant à des problèmes de caractère régional.

24. Les événements survenus l'année dernière au Moyen-Orient donnent à penser que les efforts entrepris pour parvenir à un règlement d'ensemble des problèmes interdépendants qui se posent dans cette région ont abouti à un échec. A notre avis, l'élément le plus important est la question de l'autodétermination pour les Palestiniens. Tant qu'Israël ne modifiera pas son attitude inflexible sur cette question, la violence continuera de détruire dans cette partie du monde. La préoccupation d'Israël à l'égard de sa sécurité est légitime et les Palestiniens doivent le reconnaître. Mais les réactions d'Israël dépassent les limites de cette préoccupation. Israël doit accepter le fait qu'il ne peut aspirer à devenir la plus importante puissance de la région. Une juste solution exige que, tout en tenant compte de la sécurité pour tous, toutes les parties en cause œuvrent pour restaurer la paix.

25. Des conditions analogues existent en Afrique australe pour ce qui est de la Namibie. Il est difficile, au regard des négociations qui se sont déroulées ces dernières années, d'interpréter la position intransigeante de l'Afrique du Sud comme autre chose qu'une manœuvre destinée à lui permettre de perpétuer son occupation de la Namibie. Ma délégation est disposée à soutenir une fois de plus toute initiative que l'Assemblée générale pourrait prendre pour assurer la mise en œuvre immédiate de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et l'imposition de sanctions à l'Afrique du Sud dans le cadre d'une période déterminée.

26. En Afrique du Sud même, la politique raciste demeure inchangée. Mais la violence considérablement accrue de cette dernière année est une preuve de l'opposition croissante de la majorité noire de ce pays. La radicalisation des éléments opprimés est la conséquence naturelle de la répression incessante. L'Afrique du Sud ne devrait pas être surprise de se trouver de plus en plus assiégée de l'intérieur et de l'extérieur.

27. En Afghanistan, les perspectives d'une solution demeurent lointaines. L'Union soviétique s'est constamment refusée à entamer un dialogue qui pourrait au moins créer un cadre dans lequel des négociations pourraient s'engager, afin d'aboutir au retrait des forces soviétiques et à l'exercice, par le peuple afghan, à son droit à l'autodétermination. Il n'y a pas d'autre solution rationnelle à un problème qui concerne en fait le monde entier, et ce non seulement parce qu'il implique une violation de la Charte mais aussi parce qu'il a de profondes ramifications qui pourraient, avec le temps, entraîner d'autres parties de l'Asie et du Moyen-Orient dans le conflit. En attendant, l'Union soviétique est en train de payer un prix plus élevé que prévu en raison de son appui à un régime satellite qui ne jouit pas du soutien du peuple afghan. Pour le reste du monde, la violation des droits souverains d'un peuple indépendant par le recours à la force brutale constitue une faute grave qui ne saurait être ignorée.

28. La situation au Kampuchea continue de nous préoccuper gravement. Les allégations tendant à faire croire à une restauration de la stabilité dans cette région déchirée par la guerre n'ont pas été confirmées par les faits. Elles sont tout à fait fausses. Cette région continue de repré-

senter une menace à la paix pour l'ensemble de l'Asie du Sud-Est.

29. Au début de l'été, la Conférence internationale sur le Kampuchea a été convoquée sous les auspices des Nations Unies. Le résultat le plus important a été l'adoption unanime d'une déclaration par la Conférence¹. Celle-ci a reconnu que la clef de la solution du problème kampuchéen résidait dans un règlement politique d'ensemble. Gardant cela à l'esprit, la Déclaration demandait que les négociations soient basées sur quatre éléments principaux.

30. Il est toujours à regretter que le Viet Nam et ses amis aient choisi de ne pas participer à la Conférence. Les éléments de négociation étaient offerts de manière sincère, et tous les observateurs ont reconnu qu'ils étaient tout à fait raisonnables. Mais le Viet Nam continue à prétendre que le problème du Kampuchea n'est pas du ressort des Nations Unies et que par conséquent toute mesure que celles-ci pourraient prendre est, à son avis, illégale. C'est une position qui ne tient pas. Une fois de plus, nous invitons le Viet Nam à venir et à examiner les mesures sérieuses qui doivent être prises pour résoudre un problème qui a accentué l'instabilité mondiale et causé de grandes difficultés au Viet Nam lui-même.

31. Dans une autre partie de l'Asie, un vieux problème qui continue à présenter des dangers mérite d'être réexaminé. Bien que la question de la réunification de la Corée ne figure pas à l'ordre du jour de l'Assemblée, nous devrions prendre acte des efforts faits par le président Chun pour relancer les négociations à un niveau élevé. En raison de l'absence de réponse de la part du Nord, peut-être que le Secrétaire général — pourtant déjà tant sollicité — pourrait être persuadé d'user de ses bons offices et servir d'intermédiaire, dans l'intérêt de la paix. Jusqu'ici, nous avons appuyé l'admission des deux Corées aux Nations Unies dans la mesure où cela servirait les intérêts de l'une comme de l'autre. Nous réitérons cette position aujourd'hui.

32. Nous ne saurions trop insister sur notre préoccupation à l'égard des questions relatives à l'Afghanistan et au Kampuchea qui ont un lien commun. Elles impliquent toutes deux le recours à la force et la répression du droit des populations de ces pays à déterminer librement leur propre avenir. Nous ne pouvons ni approuver ces violations flagrantes de la Charte ni ignorer le danger que ces actes intolérables d'agression font courir à la paix mondiale. Ma délégation demande à tous ceux qui sont présents ici d'unir leurs voix pour prier les parties concernées de revenir au processus de règlement pacifique et bien ordonné des problèmes de l'Afghanistan et du Kampuchea.

33. Passant maintenant à un autre sujet, ma délégation constate avec le plus grand regret que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer n'est pas parvenue à adopter de convention. L'année dernière, les membres s'en souviendront, l'Assemblée a reconnu que le projet qui était sur le point d'être achevé était non seulement important en soi mais aussi du fait qu'il représentait un exemple de ce que les Nations Unies étaient capables de réaliser avec de la bonne volonté. Les résultats n'ont malheureusement pas été ceux que nous espérions mais nous croyons que cela n'est pas irrémédiable. La majorité des membres de cette assemblée sont d'avis que revenir sur des questions fondamentales qui ont déjà fait l'objet d'un consensus au cours d'une décennie de travail acharné reviendrait à rejeter le projet de convention.

34. L'importance de la convention ne peut être surestimée. Elle est vitale pour la paix et la stabilité dans les océans. Une détermination exacte de l'étendue de la souveraineté et de la juridiction des Etats sur les eaux maritimes est nécessaire pour éviter les conflits, tant écono-

miques que politiques, et pour éviter même les confrontations militaires causées par l'incertitude. L'exploitation ordonnée des riches nodules se trouvant au fond des océans, dans le cadre d'un régime international, est nécessaire pour mettre en œuvre le principe selon lequel les ressources des mers en dehors de la juridiction nationale relèvent de l'héritage commun de l'humanité.

35. Si la Conférence ne parvenait pas à la conclusion d'une convention universellement acceptée, cet échec serait tragique, car cela reviendrait à accepter le chaos dans le régime des mers. Pour le bien de l'humanité, tous les Etats doivent se résoudre à arriver à un accord final à la prochaine session de la Conférence. Ma délégation suggère que la Conférence, prévue en mars et avril 1982, devrait avoir suffisamment de liberté d'action pour pouvoir prolonger, si nécessaire, d'une ou de deux semaines encore sa session de huit semaines, afin de terminer son travail.

36. Passant à une autre question importante, les Philippines réaffirment leur attachement à ce que le travail du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du renforcement du rôle de l'Organisation soit couronné de succès. La Charte des Nations Unies, comme toute création de l'esprit humain, ne peut échapper à la réforme. Elle n'est pas parfaite. Elle doit garder son caractère dynamique et doit être adaptée aux circonstances changeantes d'un monde en transition.

37. Le Comité spécial de la Charte a tenu de longues négociations sur le projet de déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux², qui représente le premier produit tangible du Comité après de nombreuses années d'activité. Nous espérons que le projet pourra être terminé et adopté très prochainement, ce qui nous permettra de poursuivre nos travaux, qui comprendront notamment l'élaboration d'un traité ayant force obligatoire sur le règlement pacifique des différends.

38. La tâche qui se présente à nous en cette session de l'Assemblée générale est considérable. Dans presque tous les coins du monde, il existe des dangers qui menacent de miner le travail patient de notre organisation pour la cause de la paix. C'est un temps d'épreuve, tant pour les Nations Unies que pour l'humanité tout entière, qui est ici représentée. En prévision de la gravité des crises mondiales, nous devons réunir toutes les ressources en courage et en sagesse dont nous disposons, tout en gardant à l'esprit le grand objectif à atteindre qui est d'améliorer la vie de tous dans la paix et dans la justice.

39. Nous devons nous laisser guider, Monsieur le Président, par votre sagesse; nous devons trouver des encouragements dans les qualités incomparables de diplomate du Secrétaire général, qui fait preuve d'une patience infinie, et qui personnifie les caractéristiques mêmes qui ont permis aux Nations Unies de devenir un instrument indispensable pour la solution des problèmes les plus graves auxquels nous devons faire face en ce temps de crise.

40. M. HAMEED (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Gouvernement et du peuple de Sri Lanka, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Nous nous engageons sincèrement à coopérer entièrement avec vous et nous voudrions ajouter que votre élection nous a manifestement fait plaisir. Nous appartenons à la même région du monde et nous sommes les héritiers des mêmes traditions. Nos deux nations considèrent de nombreuses questions internationales sous le même angle. Plus intimement, nous connaissons vos qualités personnelles. En tant que membres du mouvement des pays non alignés, nous avons pu observer, et nous nous en réjouissons, que vous savez faire preuve de dévouement à l'égard des principes de base de ce mouvement; nous avons également été les témoins de

vos talents et de votre compétence en de nombreuses occasions. Nous sommes certains que ces qualités seront un grand avantage pour l'Assemblée et, à travers elle, pour l'ensemble de la communauté mondiale.

41. Le mouvement des pays non alignés va fêter sa vingtième année. L'année prochaine, lorsque notre mouvement atteindra l'âge de 21 ans — un âge associé à la maturité dans de nombreuses sociétés —, nos chefs d'Etat et de gouvernement se réuniront à Bagdad. Votre pays a donc un rôle particulièrement important à jouer à un moment où nous nous préparons à un renouveau, inspiré par l'expérience et la compréhension. Pendant les trois années qui suivront cette réunion, votre pays occupera le siège de président et coordonnateur du mouvement. Nous sommes certains que, sous votre direction, le mouvement se trouvera renforcé et sa validité en tant que force positive dans les relations internationales confirmée. A ce propos, nous sommes heureux de constater que, pour la première fois dans l'histoire des réunions au sommet auxquelles ont participé les chefs de gouvernement de sept pays industrialisés, le sommet économique qui s'est tenu cette année à Montebello, au Canada, a particulièrement mentionné l'importance du non-alignement. La notion et la pratique du non-alignement se trouvent donc reconnues comme étant pertinentes et importantes.

42. Dans une certaine mesure, le non-alignement retournera à ses sources lorsque le mouvement tiendra sa réunion au sommet en Asie une fois de plus l'année prochaine. Les premiers mouvements d'indépendance afro-asiatiques en matière de politique étrangère se sont fait entendre à Bandung en 1955. Six ans se sont écoulés entre la Conférence de Bandung et la première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à Belgrade. Certains des pays représentés à Bandung n'étaient pas présents à Belgrade. Mais il existe une continuité entre Bandung et Belgrade, et pour nous tous, à Sri Lanka, c'est une cause de fierté que notre capitale, Colombo, ait été l'endroit où la cinquième conférence des pays non alignés a eu lieu. Par beaucoup de côtés, cette continuité sera réaffirmée à Bagdad l'année prochaine.

43. C'est à Colombo que le mot de « non-alignement » est entré dans le vocabulaire de la politique internationale. Ce terme a été utilisé avec sa connotation de politique étrangère pour la première fois à la Conférence des puissances réunies à Colombo en 1954, laquelle devait décider de la convocation de la Conférence de Bandung. A l'instar des participants aux conférences de Colombo et Bandung et de tous les pays qui sont venus renforcer les rangs du non-alignement au cours des années et grossir le nombre des membres du mouvement, nous nous sommes particulièrement engagés à sauvegarder les principes fondamentaux du non-alignement. Il ne faut pas envisager ces principes sous l'angle négatif de l'indécision. Au contraire, ces principes ont une connotation positive profonde et permettent aux partisans du non-alignement de jouir d'un jugement indépendant. Plus encore, ils fournissent aux petits pays les bases nécessaires à des relations positives avec tous les autres pays sans se laisser entraîner dans les rivalités entre blocs.

44. Ces principes ont un caractère plus pertinent encore aujourd'hui que lorsqu'ils ont été élaborés pour la première fois dans leur sens politique. Car, aujourd'hui, il faut non seulement que nous soyons non alignés par rapport aux grandes puissances, mais aussi par rapport aux différends existant entre les Etats ou à l'intérieur des Etats, chaque fois que des efforts peuvent être déployés sur une base de principe impartiale en vue d'aboutir à un accord. Nombre de ces différends concernent des problèmes de frontières et il est assez préoccupant de voir que les mécanismes existant aux Nations Unies permettent à la communauté internationale d'intervenir dans de tels différends

uniquement lorsqu'ils aboutissent à l'affrontement armé. Un processus d'intervention morale ou juridique avant qu'on en vienne à l'affrontement pourrait peut-être conduire à éliminer les causes de friction ou tout au moins à gagner du temps, ce qui permettrait d'espérer un changement dans le climat politique. C'est dans ce contexte que Sri Lanka a proposé d'établir une commission des différends frontaliers; la question est actuellement à l'étude au sein du mouvement des pays non alignés. Nous espérons sincèrement que cette proposition recevra l'attention qu'elle mérite de la part de la communauté internationale.

45. Mais la politique n'est pas la seule source de friction et d'insécurité dans le monde. Les déséquilibres économiques sont un facteur tout aussi important, comme le montre l'histoire, et cela a été reconnu par les pays non alignés dès leur premier sommet en 1961. La Déclaration publiée à la fin de cette conférence a plus particulièrement appelé l'attention sur le déséquilibre Nord-Sud et fait des propositions précises pour corriger ce déséquilibre³.

46. La création d'un nouvel ordre économique et social dans le monde a été le leitmotiv de notre mouvement comme l'a été la création d'un nouvel ordre politique. Aujourd'hui, alors que l'élan de l'anticolonialisme dont le mouvement des pays non alignés avait pris la tête a mis fin au colonialisme, sauf dans quelques bastions qui résistent encore, nous avons la responsabilité de combattre plus activement que jamais pour la justice politique et économique.

47. C'est parce que j'ai particulièrement à cœur nos objectifs sociaux et économiques que je voudrais rendre hommage au Président sortant. Il a fait de son mieux pour rapprocher le Nord et le Sud d'une coexistence mutuellement profitable. Le fait que ses efforts n'aient pas abouti au résultat que nous escomptions tous ne peut certes pas être attribué à un manque de détermination de sa part. La gratitude et le respect de la communauté internationale lui sont dus.

48. D'autres orateurs n'ont pas manqué de parler de la contribution appréciable du Secrétaire général. Comme eux, je l'en remercie. Je voudrais également dire notre appréciation pour le travail fourni par les fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies qui sont les combattants de la paix dont on ne parle généralement pas. Ils assurent une certaine continuité en prolongeant l'effet de nos propres efforts. Nous les en remercions.

49. Sri Lanka se félicite de pouvoir souhaiter la bienvenue à Vanuatu, nouveau Membre de notre organisation, car chaque nouveau Membre renforce notre organisation et la rapproche de l'universalité qui est l'objectif qu'elle s'est fixé aux termes de la Charte. Nous espérons qu'avant longtemps les peuples qui sont encore assujettis ou déplacés viendront occuper la place qui leur revient au sein de notre organisation et la rendront enfin véritablement universelle.

50. Je voudrais m'attarder quelques instants sur la situation intérieure à Sri Lanka, situation qui devrait être à la fois intéressante et pleine de signification pour la communauté internationale. Mil neuf cent quatre-vingt un est une année particulièrement importante pour nous car elle marque le cinquantième anniversaire de l'introduction du suffrage universel des adultes à Sri Lanka. Notre tradition démocratique remonte à une époque antérieure à celle où la démocratie parlementaire moderne a été introduite progressivement par une administration coloniale sur le départ. Nous sommes fiers de nos traditions. Nous reconnaissons cependant que la structure actuelle du gouvernement parlementaire à Sri Lanka a été mise en place grâce à l'introduction du suffrage universel des adultes dans mon pays, il y a 50 ans. Pendant ce demi-siècle, nous avons façonné des pratiques et des structures politiques qui

respectent les normes fondamentales de la démocratie et la rendent forte et significative. Nous avons également mis en train un processus grâce auquel les aspirations de toutes les communautés de notre pays seront satisfaites par des moyens constitutionnels, sans sacrifier aucunement notre intégrité ou notre identité nationales.

51. Dans les domaines économique et social comme dans les domaines politique et constitutionnel, nous nous efforçons de donner un contenu à la notion de droits de l'homme dans toutes leurs dimensions. Nous ne pensons pas que l'on puisse compartimenter différentes séries de droits. Au contraire, nous estimons que les droits de l'homme, dans leur sens le plus complet et tels que définis dans les documents de notre organisation, ne deviennent réalité que lorsque les droits de l'homme dans le cadre de la société sont pris dans leur ensemble. Voilà quelle est notre approche. C'est une approche qui exige du dévouement, de l'habileté et de l'imagination et ces qualités on ne peut les trouver qu'au sein même de la société. En même temps, nous espérons toujours obtenir l'appui complémentaire de la communauté internationale, conformément à l'esprit de la Charte.

52. L'interaction des efforts à l'échelle nationale et la coopération extérieure que je viens de décrire nous conduisent au cœur même des relations entre le Nord et le Sud. J'ai déjà dit que la définition et le remodelage de ces relations ont fait l'objet de l'attention de la toute première réunion des pays non alignés. Depuis, ils n'ont cessé de retenir l'attention de tous les pays en développement.

53. Le Groupe des 77 recherche passionnément l'accord entre le Nord et le Sud. Tout récemment nous avons été rejoints par plusieurs porte-parole du Nord. Une évaluation magistrale des défis et des réactions à l'échelle mondiale a été donnée à la communauté internationale par le rapport de la Commission Brandt présenté ici même. Quels sont les résultats de ces efforts?

54. L'année dernière, l'Assemblée générale a convoqué sa onzième session extraordinaire consacrée exclusivement à l'étude des questions du développement international. Cette session a établi un programme d'objectifs pour la Stratégie du développement. Nous avons été heureux de voir ces objectifs adoptés, mais les objectifs de développement ne peuvent être atteints par de simples déclarations d'intention.

55. Le développement concerne les populations. Leurs besoins ne peuvent être réalisés que par des mesures concrètes qui viennent renforcer la volonté humaine. Nous espérons tous voir ces mesures émerger de la série de négociations globales que la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies était censée entamer. Beaucoup d'efforts ont été déployés pour parvenir à un accord sur les conditions préalables de base. Nombre de représentants éminents ici présents ou leurs collègues y ont participé, ainsi que des hommes et des femmes de bonne volonté en dehors de cette assemblée. Malgré plusieurs contretemps, l'on a réussi à définir une zone d'accord marquante. Néanmoins, des désaccords sur de simples questions de procédure ont ralenti l'élan vers des négociations globales. Pouvons-nous nous déclarer satisfaits et en rester là? Allons-nous nous contenter de permettre à l'histoire de nous accuser de ne pas avoir la volonté politique nécessaire pour choisir entre deux options de procédure? Si tel était le cas, nous ne serions ni fidèles à nous-mêmes ni justes envers ces millions de personnes que nous représentons. En effet, ces divergences de procédure ont masqué une divergence beaucoup plus importante quant à l'engagement à prendre pour parvenir à un accord global.

56. Un tel accord exige non seulement que l'on s'engage à débattre de la gestion mondiale des ressources, mais aussi

que l'on aborde certains secteurs précis, tels que le commerce, le transfert de la technique, l'énergie et le logement. Ici même, au cours de la dernière session, le Premier Ministre de Sri Lanka, M. Premadasa, a lancé un appel particulier au nom des sans-logis [14^e séance, par. 59]. Il a notamment proposé que l'on proclame l'année 1981 Année internationale d'abris pour les sans-logis. Cette proposition tenait compte du fait que fournir un abri aux sans-logis est un élément essentiel de la lutte globale et effective contre la pauvreté. Je réitère l'appel du Premier Ministre et formule l'espoir que, dans ce domaine, comme dans d'autres aspects de cette lutte contre la misère, l'on n'aura pas recours à des manœuvres dilatoires, car le temps aggrave les choses et ne les guérit pas.

57. Il est trop facile de se laisser gagner par le découragement devant des progrès trop lents. Le pessimisme est tentant. Cependant, cette situation comporte des aspects positifs, qui méritent d'être soulignés à nouveau. J'en viens maintenant à deux domaines d'activités qui suscitent un certain espoir, aussi faible soit-il.

58. Je voudrais, en premier lieu, attirer l'attention de l'Assemblée sur la récente Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui s'est tenue à Nairobi. J'ai eu le privilège de participer aux préparatifs de cette conférence et, bien entendu, à la Conférence elle-même. Il a été possible, grâce à une participation à un niveau politique élevé, d'aboutir à un accord sur plusieurs principes devant régir l'utilisation et la mise au point de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Cette activité peut s'intégrer au programme pour la science, la technique et le développement dans le cadre des Nations Unies. Je suis fier de noter que des pays développés ont déjà donné suite aux engagements souscrits à Nairobi.

59. Je voudrais, en deuxième lieu, attirer l'attention sur la prochaine réunion Nord-Sud qui doit avoir lieu à Cancun, au Mexique, où un petit groupe de chefs d'Etat se rencontreront officieusement afin de passer en revue les questions Nord-Sud. Une telle réunion est justifiée car si ces questions appellent des mesures politiques fondées sur un acte de volonté politique il est alors logique qu'elles soient débattues par les seules personnes aptes à prendre des décisions politiques à long terme. Malgré des retards de départ, on s'est mis d'accord sur la réunion d'une conférence au sommet. Personne n'attend de cette réunion de Cancun des percées miraculeuses, mais il est possible que l'on parvienne à une harmonisation des points de vue et à l'instauration d'un climat propice à un remodelage des relations Nord-Sud. Un accord au sommet peut conduire à de véritables activités dans la plaine.

60. L'optimisme et l'euphorie sont générateurs d'émotions dangereuses. Il y a, comme je l'ai souligné, plusieurs indices qui devraient faire naître l'optimisme. Mais cela ne doit pas nous cacher la nécessité de déployer des efforts soutenus afin d'abattre les barrières qui entravent le progrès. Cela ne doit pas non plus nous amener à ignorer les menaces très concrètes qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. La région généralement décrite comme étant le Moyen-Orient, toujours en proie aux tensions et aux aléas, continue d'être une menace pour la paix et la sécurité internationales. Cette région, qui a tellement apporté à la civilisation par sa sagesse et ses heureuses initiatives, se trouve menacée par des tendances potentiellement explosives. Nous affirmons catégoriquement qu'un règlement final apportant une paix définitive, la justice et la stabilité dans la région, ne pourra être réalisé tant que les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien n'auront pas été entièrement restaurés. Tant que cette vérité indéfectible ne sera pas reconnue, les initiatives de paix ne produiront que des résultats fragmentaires. Sri Lanka a

reconnu l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] comme étant le seul représentant légitime du peuple palestinien. Croire que des questions touchant l'intégrité du peuple palestinien et ses droits inaliénables peuvent être résolues sans une participation des Palestiniens n'est guère réaliste.

61. Dans une autre région du monde, les droits d'un autre peuple continuent d'être gravement méprisés. Malgré des assurances selon lesquelles diverses formes de persuasion seraient exercées sur l'Afrique du Sud, le peuple de la Namibie demeure sous domination et la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui contenait tant de promesses demeure sans effet. Le régime raciste d'Afrique du Sud est si méprisant à l'égard de la persuasion, si agressif dans ses agissements, qu'il recourt d'une façon éhontée à des attaques militaires, même contre les pays indépendants voisins de la Namibie, pour renforcer sa propre illégalité. En même temps, il poursuit sa politique barbare de discrimination raciale même contre le peuple de l'Afrique du Sud. La politique raciste de l'Afrique du Sud et son militarisme brutal sont odieux. Ils ont été condamnés à juste titre devant cette assemblée. La communauté internationale doit maintenant décider si le fait de continuer de condamner est à lui seul suffisant pour libérer le peuple namibien d'une domination illégale et pour libérer le peuple d'Afrique du Sud du racisme. Si cette condamnation est inadéquate, toutes les mesures qui s'imposent pour ramener l'Afrique du Sud à la raison doivent être recherchées et mises en œuvre avec diligence. La huitième session extraordinaire d'urgence, consacrée à la Namibie, qui vient de s'achever a d'ailleurs examiné les différents choix qui s'offrent à la communauté internationale.

62. En Asie, région à laquelle appartient Sri Lanka, diverses tendances regrettables persistent. L'intensification militaire croissante des grandes puissances dans l'océan Indien est une source de grave préoccupation pour tous les Etats du littoral et de l'intérieur. Tout au long de son histoire, cette région a été la chasse gardée de puissances rivales. Nous ne voulons pas être mêlés à une telle rivalité de puissances, ni être le théâtre de leur affrontement. C'est pourquoi Sri Lanka demande instamment à tous les Etats, y compris aux membres permanents du Conseil de sécurité, de coopérer avec le Comité spécial de l'océan Indien pour convoquer la Conférence sur l'océan Indien à Colombo au cours de la première moitié de 1983, au plus tard. Cette conférence est à notre avis la prochaine étape, logique et majeure, vers la mise en œuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

63. Nous nous préoccupons également de l'intrusion des forces interventionnistes dans deux Etats asiatiques, l'Afghanistan et le Kampuchea, tous deux membres du groupe des pays non alignés. La situation qui règne dans ces deux pays a été examinée ici d'une façon approfondie et nous voudrions une fois de plus préciser entièrement nos vues. Nous pensons que le peuple de tout Etat doit jouir du droit de déterminer son propre destin à l'abri de toute ingérence étrangère. Nous estimons que la présence continue de forces d'intervention sur le territoire d'Etats souverains est contraire aux normes acceptées de conduite internationale. Nous craignons également que leur présence continue n'accroisse l'instabilité nationale et n'aggrave les tensions régionales. C'est pourquoi nous espérons que toutes les forces interventionnistes seront retirées de ces deux pays.

64. La course aux armements domine tous les autres problèmes. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, réunie à l'initiative des pays non alignés, a donné un certain élan à des mesures visant au désarmement, mais ce mouvement a été si lent qu'il est difficile à déceler. En dépit du désir maintes fois répété de la communauté internationale de voir intervenir des pro-

grès véritables vers le désarmement, le monde semble à cet égard aller dans l'autre sens. Ne pouvons-nous pas renverser cette tendance? L'occasion de le faire s'offrira à nous lors de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui se réunira l'an prochain. A cet égard, nous espérons que la proposition faite à la dixième session extraordinaire par le président J. R. Jayewardene, de Sri Lanka, pour la création d'un organisme mondial de désarmement [4^e séance, par. 17 à 19], sera examinée et fera l'objet d'une décision positive. L'autorité proposée pourrait servir de catalyseur — combien nécessaire — pour ralentir la course aux armements.

65. Nous aimerions aussi que toutes les questions relatives au droit de la mer soient réglées l'année prochaine. En tant qu'Etat insulaire, nous nous préoccupons tout particulièrement d'un accès ordonné, équitable et légitime aux ressources de la mer. La Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a déjà traversé une phase complexe de négociations approfondies. Il suffit maintenant d'adopter officiellement des accords négociés. Nous espérons que tous les pays s'associeront en vue de la réalisation de cet objectif à la session de la Conférence qui aura lieu en mars 1982.

66. L'ordre du jour dont nous sommes saisis est extrêmement chargé. Il contient une liste assez équilibrée de questions politiques et économiques, ce qui est inévitable puisque la politique et l'économie sont étroitement liées. Lorsque des solutions ne sont pas apportées à des problèmes politiques, ceux-ci ont des répercussions d'ordre social ou économique. Là où subsistent des disparités économiques, des troubles politiques éclatent. La véritable garantie de la sécurité internationale réside donc dans un équilibre de justice politique et économique sur le plan national, régional et international. Prenons tous l'engagement d'assurer cet équilibre.

67. M. VALDÉS OTERO (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, mes premières paroles seront pour vous féliciter chaleureusement de votre nomination à la direction des débats de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que sous votre conduite compétente cette session de l'Assemblée générale aboutira à des résultats favorables pour la communauté internationale. Je voudrais également exprimer notre satisfaction et notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, pour la manière remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions au cours de la dernière session de l'Assemblée générale.

68. J'aimerais également dire toute la satisfaction que nous éprouvons d'accueillir cordialement parmi nous la délégation de la République du Vanuatu qui a été admise tout récemment aux Nations Unies.

69. L'Uruguay participe à cette assemblée dans l'esprit même qui a toujours animé notre république dans sa vie internationale. Nous venons ici pour édifier et pour consolider, pour engager le dialogue et pour comprendre, pour lier nos efforts à ceux qui sont déployés pour renforcer les travaux de cette organisation au sein de laquelle sont représentés tous les membres de la communauté des nations.

70. A notre avis, les circonstances actuelles sont propices pour que les Etats Membres renouvellent aujourd'hui leur engagement à l'égard de la Charte, afin que nous discernions nettement quels en sont les buts essentiels et les idéaux, et pour que ceux-ci nous apparaissent une fois de plus comme le guide et l'orientation de nos débats. Nous sommes ici pour servir la paix et la sécurité internationales, pour établir des relations amicales entre les nations fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit de disposer d'eux-mêmes, pour développer la coopération internationale et harmoniser les efforts de

toutes les nations afin de donner priorité aux besoins de celles qui sont les plus démunies.

71. Chaque jour, la vie prend de plus en plus une dimension globale et chaque jour qui passe restreint la possibilité d'adopter une attitude isolée contraire à ce principe. Il est nécessaire de comprendre que pour la communauté des nations on ne saurait tolérer des actions qui ne s'inspirent pas de ces objectifs qui doivent nous animer.

72. En dehors des questions précises qui font l'objet de nos débats, les nations qui sont ici, du seul fait de leur présence, démontrent leur volonté de vivre en paix selon les normes du droit. Nous espérons vivement que cette volonté se traduira sans retard d'une manière pratique et concrète.

73. Ces vœux, qui montrent notre foi et réaffirment notre engagement, mon pays les renouvelle aujourd'hui devant l'Assemblée et, une fois encore, lance un appel à toutes les nations pour qu'elles s'unissent dans la mise en œuvre fidèle de ces principes qui représentent un impératif historique réclamé par l'opinion publique internationale.

74. Je voudrais maintenant parler de certains aspects de la réalité internationale relatifs aux travaux de l'Assemblée. Cet examen sera réalisé du point de vue de mon pays, qui participe activement aux affaires mondiales dans l'ensemble des Etats moyens et petits qui constituent la grande majorité des nations du monde; c'est en eux que l'humanité a placé ses espoirs de pondération, d'équilibre et de sensibilité au service de la paix internationale.

75. Comme les années précédentes, nous faisons face à de graves problèmes et à des tensions politiques qui, malheureusement, n'ont pas encore été éliminés. Les problèmes du Moyen-Orient constituent un sujet de grave préoccupation et d'angoisse. Diverses initiatives ont été prises pour éliminer les situations de conflit et nous engager dans la voie de la paix. La complexité des problèmes de la région ne permet pas de solutions faciles et tout montre qu'il est absolument indispensable de saisir toutes les possibilités qui peuvent se présenter. C'est ainsi que nous comprenons les choses et, pour montrer notre vocation de paix et l'attitude internationaliste qui a toujours été la nôtre, notre pays participe effectivement à l'effort commun dans la zone du Sinaï qui pourrait être le commencement d'une entente majeure pour arriver à une paix généralisée au bénéfice de toute la région.

76. La position de l'Uruguay répond à sa tradition de nation éprise de paix et lui donne l'occasion de jouer un rôle important dans l'une des phases cruciales de la lutte ardue que livre l'humanité pour arriver à l'entente entre les peuples.

77. Il y a lieu de dire que nous sommes convaincus que l'Etat d'Israël doit voir son existence respectée à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, dans un cadre de paix juste et durable avec ses voisins, compatible avec l'existence des droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et à un Etat libre et souverain.

78. La situation au Liban suscite des préoccupations analogues. Le Liban, exemple de nation qui a su se constituer en pays modèle, continue à souffrir des conséquences d'un conflit qui aurait pu être largement dépassé si les passions humaines avaient cédé le pas à l'esprit de concorde. Nous lançons un nouvel appel pour que le Liban puisse vivre en paix comme il en a le droit, comme cela a été dit dans la déclaration publique énoncée le mois dernier par notre pays et dans laquelle nous exprimions notre profonde inquiétude devant la gravité de la situation au Liban et demandions à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités par l'intermédiaire des Nations Unies pour arriver à résoudre la crise au moyen de solutions justes qui respecteraient l'intégrité territoriale et le droit de ce peuple à décider de son propre avenir.

79. En ce qui concerne l'Afghanistan, nous condamnons énergiquement l'invasion dont il a fait l'objet et nous déclarons qu'elle constitue un danger de friction et de conflit qui doit être éliminé très prochainement. Dans ce sens, nous appuyons l'initiative présentée par Lord Carrington [8^e séance] au nom de la Communauté européenne qui mérite d'être examinée et qui devrait être mise en œuvre le plus rapidement possible, malgré les obstacles qui sont dus essentiellement à des intérêts politiques directement en jeu dans cette situation.

80. Dans cet ordre d'idée, il y a lieu de souligner l'importance que nous attribuons à une solution pacifique et indépendante pour l'unification de la Corée au moyen d'un dialogue entre les deux parties qui créerait des conditions favorables pour une entente réciproque ainsi que pour la stabilisation générale dans cette zone. Le rôle d'intermédiaire du Secrétaire général et ses bons offices entre la Corée du Nord et la Corée du Sud méritent d'être encouragés.

81. En ce qui concerne le principe de l'autodétermination des peuples, l'Uruguay appuie le droit du peuple de Namibie à accéder à l'indépendance et à un système politique propre, sans ingérence extérieure, dans le cadre garanti par l'administration des Nations Unies. Nous réaffirmons notre désir d'arriver à une prompt solution avec la participation de l'Organisation. Les faits qui se sont produits dans cette région doivent être condamnés et rendent plus urgente la solution que nous demandons.

82. A ce propos, on ne peut pas ne pas mentionner l'importance qu'il y a à se conformer aux principes de la Charte à propos de la situation dans la région sœur de l'Amérique centrale. Une fois de plus, il est nécessaire d'insister sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et sur la reconnaissance du droit des peuples à l'autodétermination.

83. Notre pays, qui a une tradition nette et sans équivoque de respect de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, est profondément préoccupé — et il a exprimé publiquement son inquiétude — par les actes d'ingérence qui ont provoqué la réaction justifiée d'un grand nombre de pays latino-américains, notamment le nôtre.

84. Il y a lieu également de rejeter l'ingérence continue dans les affaires intérieures des Etats qui provient d'autorités officielles ou de médias d'autres pays qui expriment leur appui ou leur sympathie à des personnes ou à des groupes qui ont porté atteinte ou portent atteinte à leur propre patrie.

85. Nous avons mentionné ces situations dès le début de notre intervention car il s'agit de questions qui doivent être résolues de toute urgence. Leur solution est indispensable à cause des souffrances des peuples en cause et des exigences de l'opinion publique mondiale qui ne saurait les accepter avec indifférence et qui accueille avec scepticisme le fait que les mécanismes du système des Nations Unies n'agissent pas de manière efficace.

86. A propos des situations particulières susmentionnées, on voit se poser de façon de plus en plus persistante les grandes questions qui affligent l'humanité tout entière. Nous voulons parler de la faim et de la misère; de la violence et du terrorisme; de l'existence de grandes masses de personnes déplacées; de la course aux armements et du commerce mondial des armements; des droits de l'homme avec leur interprétation arbitraire et leurs violations systématiques dans de grandes parties du monde.

87. Nous nous demandons donc où les principes de notre organisation sont le plus ébranlés: s'agit-il de l'insolence d'un envahisseur sans pitié ou s'agit-il de l'intolérance qui mène aux formes les plus cruelles de destruction, sans discrimination, pratiquée par des éléments qui portent

atteinte à la société? Les deux sont les manifestations d'un même principe: il s'agit de la folie de l'homme provoquée par la violence. Un exemple dramatique en a été cette année l'attentat criminel contre le saint-père, symbole sans doute le plus élevé des valeurs de notre culture contemporaine.

88. L'égarement de peuples entiers sous l'effet de la violence frappe la conscience de l'humanité chaque fois qu'un groupe d'hommes s'arroge le droit d'exécuter un être humain, de déplacer un peuple ou de se lancer dans un génocide. Le nombre de plus en plus grand de victimes constitue le plus grave obstacle au développement et au progrès de la communauté internationale et nous oblige à nous demander par quelle force et par quel moyen celle-ci pourra effectivement exprimer son rejet des situations qui éloignent l'homme de sa vraie nature. Nous nous demandons si la rivalité entre nations ne fera pas disparaître la solidarité qui nous pousse à ne pas nous battre les uns contre les autres. Nous nous demandons comment nous pouvons lutter efficacement contre la pauvreté et la faim, pour la santé et pour l'éducation, et pour élever la dignité de la vie et de l'homme.

89. Il faut s'arrêter un instant pour examiner la dimension de toutes ces questions. La communauté internationale doit renouer les liens d'interdépendance sous peine d'aller à une catastrophe qui entraînerait la perte d'une grande partie de l'humanité et ferait certainement souffrir gravement ceux qui survivraient. Les défis sont énormes et, paradoxalement, ils sont à la mesure des immenses progrès réalisés par l'homme. Nous vivons un moment de l'histoire du monde où l'on ne peut assigner des limites à la puissance et à la technique des forces dominantes. Tout indique que l'action pour la paix et pour la survie de l'homme dans la dignité est une tâche qui s'impose à tous, qu'on ne peut remettre à plus tard et qui est quotidienne; elle implique un défi à l'intelligence et à la lucidité de l'espèce humaine.

90. Le fléau de la faim et de son corollaire, la pauvreté, exigent l'attention de l'Assemblée au sujet du rapport récemment publié par la Banque mondiale sur la situation désespérante de groupes de population vivant dans un état de pauvreté absolue⁴; ils comptent quelque 800 millions de personnes. Ce rapport était destiné essentiellement aux pays industrialisés, pour leur dire que la santé de leurs économies est intimement liée à celle des pays en développement, en ajoutant que les nations industrialisées se feraient des illusions si elles croyaient qu'elles peuvent être à l'abri des problèmes auxquels se trouve confronté le monde en développement.

91. Le document, qui provient d'une source au-dessus de tout soupçon, présente avec objectivité et netteté une situation qui intéresse l'humanité tout entière et sur laquelle nous ne pouvons pas rester silencieux.

92. Notre pays se sent profondément engagé quant à cette question parce qu'il est une nation en développement qui, heureusement, ne souffre pas de la faim et a de vastes ressources pour contribuer à l'alimentation du monde mais qui, en raison d'activités de tierces parties, se heurte à des difficultés de commercialisation de ses produits; nous en parlerons plus tard.

93. A notre avis, voilà les grandes questions qui se posent aujourd'hui à la communauté internationale. Elles exigent notre attention, peuvent mettre notre système à l'épreuve et relèvent de la responsabilité primordiale des grandes puissances et de leurs dirigeants.

94. Devant ces questions qui représentent une si grande difficulté, il y a de nouvelles conquêtes et de nouvelles frontières dans le progrès constant de l'aventure de l'homme dans l'univers. Ainsi, aujourd'hui, c'est avec optimisme et pleins d'espoir que nous accueillons tout ce

que l'on peut nous offrir s'agissant de la mer et des fonds marins, de l'environnement et de l'équilibre écologique, de l'espace extraterrestre et de son utilisation à des fins pacifiques.

95. Nous voudrions faire quelques brèves réflexions sur les tâches qu'a exécutées l'Organisation des Nations Unies au sujet de ces questions. En ce qui concerne la coopération internationale pour l'utilisation de l'espace extratmosphérique à des fins pacifiques, notre pays a collaboré directement à l'élaboration des instruments juridiques que l'on prépare en la matière, en luttant pour l'établissement d'une autorité de caractère international pour l'administration rationnelle des divers aspects que comprend cette question si complexe.

96. En ce qui concerne l'environnement et sa protection, il est nécessaire de rappeler que la survie de l'homme dépend de la conservation des ressources productives de la terre. De là l'importance fondamentale d'une politique intelligente de l'environnement qui en assurerait la préservation, sans oublier que le milieu naturel tout comme l'infrastructure du développement sont des éléments de la vie elle-même. Loin de s'opposer, les deux concepts se complètent et se renforcent.

97. Dès le début, notre pays a été profondément conscient de ce drame de notre siècle et a contribué au développement d'une politique efficace de l'environnement dans toutes les instances internationales dont il fait partie. Dans ce même état d'esprit, l'Uruguay ne s'est pas contenté de s'associer à l'initiative suédo-canadienne visant la convocation d'une réunion mondiale à un niveau élevé pour traiter du droit relatif à l'environnement; mon pays a considéré comme un honneur d'être l'hôte de cette réunion. L'idée maîtresse de cet événement international est que, sans un instrument juridique approprié, sur les plans fonctionnel et institutionnel, toutes les recommandations et mesures que la science de l'environnement pourrait proposer, et les experts et diplomates approuver, seront lettre morte. L'Uruguay s'honore d'avoir été le siège d'une réunion qui sera sûrement la plus importante de la décennie faisant suite à la Conférence sur l'environnement, tenue à Stockholm en 1972.

98. En ce qui concerne la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, l'œuvre déjà accomplie par la Conférence, qui a pris, après des négociations difficiles et extensives, la forme d'un projet officiel de convention, doit absolument aboutir l'année prochaine.

99. A la deuxième partie de la dixième session, on a adopté des mesures très efficaces pour résoudre certaines des quelques questions encore en suspens et le programme de travail adopté prévoit l'approbation de la convention et son ouverture à la signature en 1982. Cet objectif ne peut admettre ni modifications ni ajournements.

100. Dans le cadre de la conclusion du projet de convention, les Etats-Unis auront la possibilité d'exposer, de manière concrète et précise, leurs points de vue, étant entendu que les bases déjà négociées, de bonne foi et dans un esprit de conciliation, seront respectées. L'œuvre réalisée, après tant de sacrifices et d'efforts, doit être ajustée, mais on ne saurait l'annuler et, de toute façon, nous aurons une convention sur le droit de la mer.

101. Nous sommes ouverts au dialogue, mais en matière de principes il ne saurait y avoir d'hésitations. Nous espérons sincèrement que cela sera compris de tous et que nous parviendrons à l'approbation d'une convention de portée universelle, en assumant pleinement la responsabilité historique consistant à établir un ordre juridique équilibré qui établisse les bases d'un vaste système de coopération internationale, organise l'exploitation rationnelle des ressources de la mer, du fond des mers et de son

sous-sol d'une manière conforme au principe de la justice internationale et assure la paix sur les océans.

102. En ce qui concerne les questions économiques internationales, notre pays fait partie des diverses instances spécialisées, au sein desquelles il contribue activement à dégager des lignes d'action qu'appuient les autres pays en développement. Dans le cadre de cette participation active, l'Uruguay a eu l'honneur d'être le pays hôte de la dix-neuvième session de la Commission économique pour l'Amérique latine [CEPAL], qui a eu lieu à Montevideo du 4 au 15 mai 1981. Lors de cette réunion, l'on a adopté le Programme d'action régionale⁵ pour compléter les efforts nationaux et régionaux avec la coopération internationale dans le contexte de la Stratégie internationale pour le développement.

103. A Montevideo, l'on a adopté une résolution sur l'énergie⁶, aux termes de laquelle il a été décidé que le secrétariat de la CEPAL effectuerait des études pour que notre région puisse disposer de renseignements à jour et adéquats sur les ressources énergétiques disponibles, et sur l'offre et la demande régionales et mondiales du marché énergétique.

104. Qu'il me soit néanmoins permis de formuler en cette occasion quelques considérations de caractère général pour mettre en relief les difficultés auxquelles se heurtent les nations disposant d'un potentiel économique limité dans un monde résolument interdépendant, mais qui, en fait, est régi par des idées de domination peu compatibles avec la solidarité devant marquer les relations entre les nations.

105. En ce qui concerne le commerce international, un sujet de préoccupation constante au cours de ces dernières années a été constitué par toutes les formes de protectionnisme insensé et croissant que pratiquent les pays industrialisés, totalement indifférents au sort des pays qui, dépendant de leur commerce extérieur, se voient fermer d'un jour à l'autre les possibilités d'accès aux marchés des nations développées. On a insisté notamment, sans aucun résultat jusqu'ici, sur le fait que les pays développés doivent procéder à un réajustement structurel pour permettre la croissance des industries, la plupart du temps primaires, des pays en développement.

106. On en arrive à une situation particulièrement irritante lorsque les exportations traditionnelles des pays en développement sont déplacées de nouveaux marchés, ouverts au prix d'énormes sacrifices, par des exportations fortement subventionnées de pays industrialisés. L'incongruité de cette situation est d'autant plus flagrante quand les produits qui font l'objet des dites exportations subventionnées sont obtenus par les pays industrialisés par le biais de politiques destinées à soutenir des mesures totalement antiéconomiques et parfois même artificielles.

107. Les exemples que je viens de citer ne sont pas théoriques en ce qui concerne mon pays. Ils reflètent des situations auxquelles notre activité économique nationale en matière d'exportations doit faire face régulièrement. De telles conditions ont un effet négatif certain sur notre situation intérieure, bien qu'elles soient le résultat de décisions prises ailleurs et sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle. Elles ajoutent encore au fardeau qui pèse sur les pays au potentiel déjà limité.

108. Les pays en développement ne sauraient se résigner devant des situations de ce genre. Ils ont réclamé, sans résultat malheureusement, que des mesures soient prises par les institutions internationales et que l'on assure une plus large participation à l'adoption des dites mesures.

109. Les effets des subventions déjà mentionnées sur le processus de développement économique sont si graves que nous devons revoir une fois pour toutes ces mesures et

même exiger leur changement au sein des organisations pertinentes si besoin est.

110. Nous estimons qu'il convient de dire quelques mots à propos des tâches entreprises dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement. Depuis la mise sur pied de ce programme, l'attitude des pays développés s'est caractérisée par un manque de compréhension. Ils n'ont pas saisi l'importance qu'il y a à collaborer pleinement à cet effort de coopération. Ce fait d'une part et le difficile lancement des négociations globales d'autre part ont conduit les pays en développement à s'engager plus avant dans le dialogue Sud-Sud par la mise en œuvre d'un vaste plan de coopération économique.

111. Notre pays attend beaucoup de ces initiatives auxquelles il a pris part avec enthousiasme. Il y voit non seulement un moyen d'élargir les bases de son économie mais aussi l'occasion d'exprimer sa solidarité avec les autres pays en développement. Pour atteindre les objectifs vers lesquels tendent les efforts des pays en développement, tous les pays membres de la communauté internationale se sont engagés à apporter leur aide aux organismes compétents du système des Nations Unies. Le moment est venu de passer aux actes et de montrer ainsi notre volonté de contribuer efficacement à une action qui vise à élever le niveau de vie de nos peuples par nos propres moyens. C'est là un objectif auquel jamais personne ne s'est opposé.

112. Il serait difficile pour un pays importateur net d'hydrocarbures de ne pas mentionner en cette occasion la question de l'énergie. Nous estimons que notre tâche aujourd'hui est d'envisager rapidement et avec sérieux l'avènement d'une économie basée sur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Et, dans ce domaine, l'avenir, c'est aujourd'hui. Il ne faut pas que les projets soient ambitieux au point d'entraver nos possibilités d'action, mais notre intention est de faire preuve d'imagination et de forcer les circonstances afin que les Nations Unies soient en mesure de faire face au défi que représente la situation. En conséquence, nous nous félicitons du travail récemment accompli par la Conférence sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi, et espérons que le Programme d'action qui y a été adopté⁷ sera mis en œuvre rapidement sur la base de modalités techniques et financières en accord avec l'établissement du nouvel ordre économique international satisfaisant dans la plus grande mesure du possible les besoins du monde en énergie et, en particulier, ceux des pays en développement.

113. Tant que nous n'aurons pas trouvé de solution à nos problèmes en matière d'énergie dans des sources nouvelles et renouvelables, nous devons dépendre de nos importations de pétrole et subir les conséquences politiques, économiques et financières de cette dépendance.

114. Nous espérons que, sans porter préjudice aux solutions proposées au niveau mondial, celles qui résulteront des décisions prises par le Groupe des 77 pourront être pleinement mises en œuvre, renforçant ainsi la notion de solidarité qui doit prévaloir parmi les pays qui font l'expérience de stades de développement similaires.

115. Un pays dont la structure fondamentale est basée sur l'agriculture et l'élevage en zone tempérée ne doit pas manquer de parler, dans ce contexte, des questions de l'alimentation et de l'agriculture. Aussi voulons-nous insister sur l'importance que revêtent à nos yeux la création d'un système mondial efficace de sécurité alimentaire de même que de mécanismes financiers adéquats pour garantir la production alimentaire indispensable aux pays en développement. Le système à élaborer doit comprendre l'aide alimentaire et les réserves en cas d'urgence. Mais cela n'aura aucun sens si l'on ne résout pas les problèmes inhérents au commerce international, et en particulier si l'on ne proscrit pas les pratiques restrictives injustes auxquelles se

livrent les communautés régionales qui n'hésitent pas à sacrifier les besoins de leurs propres consommateurs et à décourager leurs propres pays.

116. Nous en venons à constater un dramatique paradoxe : les pays en développement, comme l'Uruguay, où la nature et le travail de l'homme ont permis de créer les conditions idéales à la croissance de la production alimentaire et à faire de celle-ci une source de richesse et de prospérité, se voient avec consternation et regret déplacés de leurs marchés par des exportations qui sont fortement subventionnées. Et ces pratiques sont justement le fait de ceux qui, depuis de nombreuses années, nous conseillent de nous concentrer sur nos activités agro-industrielles. Pour comble de malheur et comme pour faire la démonstration du besoin que nous avons d'un nouvel ordre équitable dans les relations économiques internationales, cela se produit dans un monde où la distorsion artificielle des courants commerciaux va de pair avec une famine et une pauvreté qui s'intensifient de façon alarmante, où les bénéfices vont à ceux qui ne les méritent pas et où les exportations en provenance des pays en développement rencontrent des obstacles de toutes sortes, y compris le refus d'accès aux marchés à cause de prétendues subventions, au préjudice des pays qui se conforment aux règles internationales qui commandent le jeu de la libre compétition. Tout cela doit être examiné attentivement au sein des organismes intergouvernementaux compétents afin que l'on retrouve un climat d'équité et d'équilibre solide.

117. En ce qui concerne les ressources naturelles, nous considérons que tous les Etats ont indiscutablement le droit de partager les ressources naturelles de la planète selon leurs besoins propres et de manière équitable, sans discrimination, intervention ou contrainte d'aucune sorte. Cela implique une évaluation méthodique et systématique de ces ressources, de leur utilisation optimale et de leur exploitation en accord avec une politique de l'environnement adéquate.

118. Enfin, nous savons que ces questions et d'autres liées aux aspects économiques des relations internationales devront être envisagées afin de lancer les négociations globales. Nous demandons fermement que de telles discussions s'engagent rapidement au sein même de cette assemblée, non seulement pour des raisons d'équité mais parce qu'il est indispensable pour la plupart des pays en développement que la communauté internationale adopte à ce sujet des mesures négociées afin de mettre un terme aux injustices nées de décisions unilatérales inadmissibles. Les négociations globales devront engendrer la sécurité dans les relations économiques internationales et, sur la base de l'interdépendance, fournir un cadre équilibré donnant à tous les mêmes chances.

119. On connaît bien la déception des pays en développement devant l'échec des travaux du comité plénier pour les négociations globales et les efforts qu'ils ont déployés pour surmonter cette situation. On connaît également les travaux préparatoires qui ont été effectués en vue du prochain examen des éléments essentiels d'un accord économique international. Notre pays ne peut que répéter que les discussions qui se poursuivent à ce sujet intéressent tous les membres de la communauté internationale, sur un pied d'égalité absolu, et qu'il pourra être difficile de parvenir, dans le monde d'aujourd'hui, à des accords sur l'énergie et le financement, le commerce international, le protectionnisme et le réajustement, les matières premières et les produits alimentaires, l'industrialisation et la technique, si les voix et les intérêts de tous les pays du monde ne sont pas représentés. Nous demandons donc instamment que ces questions soient réexaminées le plus rapidement possible aux Nations Unies, que l'on entame officiellement des négociations globales sur des bases solides et que l'on mette fin à toute exclusion.

120. Nous voudrions parler brièvement d'un aspect de nos travaux qui revêt une importance fondamentale. Nous avons examiné avec un intérêt tout particulier le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, qui expose avec réalisme le panorama international et les travaux accomplis par les Nations Unies, examen qui renforce notre conviction qu'il est nécessaire de renforcer le système et de rendre plus équitable la représentation de ses membres au niveau du Conseil de sécurité. Nous estimons que le moment est arrivé d'envisager d'augmenter le nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité en vue d'une répartition géographique équitable entre les différentes régions. Les conditions qui prévalaient au moment de la rédaction de la Charte de San Francisco ont considérablement changé.

121. Dans un autre ordre d'idées, nous attachons le plus grand intérêt aux travaux accomplis en vue du renforcement de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, le développement de la coopération entre les nations et la promotion des normes du droit international dans les relations entre Etats. De même, nous jugeons particulièrement importants les travaux effectués en matière de procédures concernant le règlement pacifique des différends et la révision de la règle de l'unanimité, établie au bénéfice des membres permanents du Conseil de sécurité. Nous estimons qu'en ce qui concerne ces questions il faut progresser régulièrement et graduellement, et procéder, sans calcul politique, à l'adoption de normes visant à assurer la pleine participation au système des Nations Unies de tous les Membres de l'Organisation — moyen direct et sûr de parvenir au renforcement indispensable de l'Organisation.

122. Pour terminer, nous exprimons la confiance inébranlable de mon pays dans les relations harmonieuses entre nations et dans l'entente entre les peuples.

123. Ces dernières années, l'Uruguay a vécu une expérience singulière; il a subi, pratiquement avant tout autre pays, l'agression de terrorisme international, qu'il a dû affronter et surmonter par ses propres moyens. Aujourd'hui, nous progressons vers la pleine réalisation des idéaux nationaux les plus élevés, parfaitement conscients de ce que cet exemple signifie pour les autres nations.

124. De cette dure épreuve, qui aurait pu le détruire, notre pays est sorti renforcé et convaincu que la meilleure forme d'aide consiste à s'aider soi-même. Devant nos propres vicissitudes, nous avons su réagir en nous faisant confiance à nous-mêmes, mais, pour faire face aux problèmes internationaux, nous avons tous besoin les uns des autres.

125. En conséquence, notre espoir et notre message sont qu'au cours de la présente décennie nous nous rapprocherons d'une paix générale, dans un esprit de solidarité et de fraternité, afin que le développement et la stabilité de toutes les nations puissent pousser l'idéal des Nations Unies vers les nouvelles étapes qui attendent l'humanité.

126. M. ZHANG Wenjin (Chine) [*traduction du chinois*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je saisis également cette occasion pour adresser mes sincères félicitations au peuple du Belize, qui a accédé à l'indépendance après une longue période d'efforts, et souhaiter une chaleureuse bienvenue à la République de Vanuatu, qui a été admise à l'Organisation des Nations Unies.

127. Au cours de l'année passée, les peuples de différents pays ont mené des luttes efficaces contre l'impérialisme, l'hégémonisme, le colonialisme et le racisme, et ont augmenté leur aide et leur appui mutuels, contribuant ainsi considérablement au maintien de la paix mondiale. Cepen-

dant, le monde est encore en proie aux tensions et aux troubles. Si de vieux problèmes restent sans solution, de nouveaux problèmes surgissent. D'odieuses violations des règles qui régissent les relations internationales continuent d'être commises et les pays du tiers monde en ont été les principales victimes. Le monde se trouve encore face à un danger de guerre.

128. Nous ne saurions méconnaître le fait que l'Union soviétique s'efforce de consolider et d'augmenter sa puissance militaire et intensifie son déploiement à l'échelle mondiale aux fins de guerre. D'une part, elle continue d'occuper des territoires étrangers, de massacrer leurs habitants en recourant à la force et de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays par la menace du recours à la force. D'autre part, elle a préparé la voie à d'autres expansions en se livrant à des infiltrations politiques et économiques et en suscitant des troubles chaque fois que cela est possible. Tout cela montre que l'Union soviétique n'a pas abandonné son désir d'hégémonie mondiale, et la stratégie corollaire d'une poussée vers le sud reste inchangée.

129. Toutefois, en raison de contretemps répétés et de ses propres points vulnérables, l'Union soviétique, tout en adhérant à une politique d'agression et d'expansion, a de plus en plus eu recours à des ruses politiques. Elle a lancé une nouvelle offensive de paix en avançant de prétendues propositions relatives au désarmement, à une solution politique, etc., afin de semer la confusion dans l'opinion publique, de masquer son propre hégémonisme et de tromper ou apaiser les peuples du monde. Dans ces conditions, il serait contraire aux réalités objectives de la scène internationale de penser que l'Union soviétique est sans défense et sur la défensive ou que ses difficultés profondes l'obligent à envisager une retraite. L'agression et l'expansion de l'hégémonisme soviétique continuent d'être la principale menace à la paix mondiale. C'est pourquoi la lutte contre l'hégémonisme reste la principale tâche en vue du maintien de la paix dans le monde.

130. Les événements en Afghanistan et au Kampuchea sont deux exemples majeurs des dangers qui menacent la paix et la sécurité du monde et ils violent de façon flagrante la Charte des Nations Unies ainsi que les normes des relations internationales.

131. L'invasion armée de l'Afghanistan par l'Union soviétique et l'invasion du Kampuchea par le Viet Nam, avec l'appui soviétique, visent toutes deux à subjuguier complètement et par la force un pays voisin. Si on ne met pas fin, avec fermeté, à cette illégalité et si, au contraire, on l'accepte comme un fait accompli, cela ne fera qu'alimenter l'appétit des agresseurs et les renforcera dans leur conviction qu'ils peuvent continuer impunément à pratiquer la loi de la jungle. Dans ce cas, que restera-t-il de la justice et du code de conduite de la communauté internationale? Comment, alors, la sécurité pourra-t-elle exister pour les Etats Membres des Nations Unies, notamment les pays du tiers monde qui sont les plus faibles?

132. L'invasion soviétique en Afghanistan et l'appui soviétique à l'occupation vietnamienne du Kampuchea visent non seulement à subjuguier ces deux pays, mais aussi à s'en servir comme tremplin pour une expansion future, de façon à encercler la région riche en pétrole du Moyen-Orient, à avancer vers le détroit de Malacca et à intensifier ainsi la menace pour les pays voisins et pour la paix et la sécurité du reste du monde. Bien d'autres pays seront en difficulté si l'agression contre l'Afghanistan et le Kampuchea n'est pas enrayée et si l'on permet à l'Union soviétique de poursuivre sa stratégie de poussée vers le sud.

133. Entre-temps, la stratégie globale de déploiement soviétique progresse avec régularité et les risques de guerre

s'accumulent. Ce n'est qu'en arrêtant fermement l'agression contre l'Afghanistan et le Kampuchea que l'on pourra sauvegarder l'indépendance de ces deux nations, émousser ou enrayer la poussée vers le sud de l'Union soviétique, limiter son expansion dans d'autres parties du monde et contrecarrer ses plans stratégiques à l'échelle mondiale. Les luttes héroïques qui, au cours des trois dernières années, ont été menées par le peuple kampuchéen, sous la direction du Gouvernement du Kampuchea démocratique, et le large mouvement de résistance du peuple afghan, ont été des contributions brillantes non seulement à la défense de leur propre indépendance et souveraineté, mais aussi au maintien de la paix mondiale et de la sécurité de tous les pays.

134. Il est évident que l'Afghanistan et le Kampuchea sont les questions qui revêtent la plus haute priorité dans la situation mondiale actuelle et qu'un règlement juste et raisonnable ne peut intervenir qu'au prix d'une lutte inlassable. Nous considérons que tous les peuples et tous les pays épris de justice et de paix ont l'obligation de se pencher sérieusement sur ces problèmes et de renforcer leur volonté de combat car ils devront mener une lutte de longue haleine.

135. Il est compréhensible qu'un grand nombre de pays aient demandé un règlement politique des problèmes de l'Afghanistan et du Kampuchea. Mais la question qui se pose est de savoir sur quels principes serait basé ce règlement politique. Les résolutions sur l'Afghanistan et le Kampuchea adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, les déclarations adoptées par la troisième Conférence au sommet des pays islamiques en janvier dernier, la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés en février dernier, et la Conférence internationale sur le Kampuchea en juillet dernier, ont toutes souligné que toutes les troupes étrangères devaient être retirées des deux pays et que tout règlement de ces problèmes devait se fonder sur les principes du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats et sur le droit de tous les peuples à décider de leur propre destin, à l'abri de l'ingérence étrangère.

136. La Chine est en faveur d'un tel règlement politique et elle est prête à collaborer avec d'autres Etats Membres à cette fin. Toutefois, le retrait total des troupes étrangères est la condition principale de tout règlement politique. L'Union soviétique et le Viet Nam, appuyé par l'Union soviétique, refusent obstinément de quitter l'Afghanistan et le Kampuchea, respectivement. C'est la raison pour laquelle les problèmes afghan et kampuchéen sont demeurés sans solution jusqu'à présent. Dans de telles circonstances, les peuples afghan et kampuchéen sont voués à la poursuite de leur lutte sacrée pour défendre leur propre pays. Récemment, les forces patriotiques dans ces deux pays ont serré les rangs pour lutter plus efficacement contre les agresseurs. La communauté internationale, quant à elle, est dans l'obligation de continuer de soutenir et d'aider, par différents moyens, les justes luttes des peuples afghan et kampuchéen.

137. Ce n'est que lorsque les agresseurs auront subi des coups de plus en plus durs sur les champs de bataille et qu'ils auront fait l'objet d'une pression croissante de la part de la communauté internationale qu'il seront forcés d'envisager le retrait de leurs troupes. Par conséquent, l'intensification des pressions exercées de toutes parts sur les agresseurs est précisément le moyen de créer des conditions permettant un règlement politique des questions d'Afghanistan et du Kampuchea. Au contraire, toute tentative visant à affaiblir ou briser la lutte armée contre l'agression ou trouver un compromis aux dépens des peuples victimes, en échange de concessions octroyées par l'agresseur, ne

fera qu'enhardir les hégémonistes et nuira aux possibilités d'un règlement véritable.

138. Les récentes propositions avancées par l'Union soviétique et le Viet Nam pour régler les différends de l'Afghanistan et du Kampuchea se fondent toutes sur l'acceptation du fait accompli créé par leur agression armée. Un compromis sur de telles bases équivaldrait à accepter un nouvel accord de Munich, en permettant aux agresseurs d'obtenir facilement à la table de négociations ce qu'ils n'ont pas réussi à enlever sur le champ de bataille. Cela, de toute évidence, est inacceptable. Le Gouvernement chinois maintient que toutes les troupes étrangères doivent être retirées d'Afghanistan et du Kampuchea, immédiatement et inconditionnellement. Ces deux pays doivent retrouver leur statut de pays indépendant et non aligné et les peuples afghan et kampuchéen doivent être libres de choisir leurs propres systèmes politiques et gouvernements.

139. Le Gouvernement chinois réitère sa position selon laquelle, une fois que les questions de l'Afghanistan et du Kampuchea auront été réglées conformément aux principes précités, les pays concernés devraient s'associer pour offrir la garantie internationale qu'il n'y aura pas d'ingérence quelle qu'elle soit dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et du Kampuchea et que leur territoire ne sera pas occupé ou utilisé pour porter atteinte à l'indépendance et à la souveraineté d'autres pays de l'une ou l'autre région. Nous espérons que l'Assemblée générale respectera les principes énoncés dans les résolutions adoptées à ses précédentes sessions et renouvellera ses efforts en vue de trouver un règlement aux questions de l'Afghanistan et du Kampuchea.

140. Au cours de l'année écoulée, la situation au Moyen-Orient est devenue plus tendue au lieu d'être plus calme. Israël s'accroche obstinément à sa position expansionniste. Il a non seulement continué à faire obstacle à un règlement raisonnable de la question du Moyen-Orient, mais s'est encore enhardi, se livrant à de nouvelles atrocités contre les pays et les peuples arabes, en violation de la Charte et des normes régissant les relations internationales. Il a ouvertement attaqué le réacteur iraquien, envahi le Liban à plusieurs reprises et bombardé fréquemment les camps de réfugiés palestiniens au mépris flagrant des résolutions pertinentes adoptées par les Nations Unies. Le comportement hors la loi d'Israël est intolérable. Il faut y mettre un terme. Le Gouvernement et le peuple chinois condamnent énergiquement ces actes d'agression israéliens et appuie fermement la juste lutte des peuples arabes. Nous maintenons qu'Israël doit se retirer des territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem, que le peuple palestinien doit recouvrer ses droits nationaux, y compris son droit à rentrer dans sa patrie et son droit à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat, que l'OLP, en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, a le droit de participer sur un pied d'égalité à un règlement d'ensemble de la question du Moyen-Orient et que tous les pays du Moyen-Orient ont droit à l'indépendance et à l'existence. Nous sommes heureux de constater que de nombreux pays arabes, la Communauté européenne et d'autres, ont déployé des efforts constructifs pour réaliser un règlement de la question du Moyen-Orient. Notre attitude est la suivante : nous nous félicitons de toutes les initiatives susceptibles d'aboutir à un règlement juste et complet de la question du Moyen-Orient ainsi qu'à la paix et à la stabilité dans la région.

141. En Afrique australe, le régime raciste blanc se déchaîne de plus en plus, foulant aux pieds la Charte des Nations Unies et les normes des relations internationales. Il continue non seulement d'occuper illégalement la Namibie, au mépris des résolutions des Nations Unies, et de ren-

forcer le système d'*apartheid* en Afrique du Sud, mais il se livre également à des attaques armées répétées contre les Etats de première ligne. Récemment encore, il s'est même livré à une invasion à grande échelle de l'Angola. Ces crimes constituent des provocations flagrantes pour le peuple africain et les peuples du monde entier. A notre avis, la Namibie devrait accéder immédiatement à une véritable indépendance nationale, sur la base de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale et conformément aux aspirations du peuple namibien et aux dispositions des résolutions pertinentes des Nations Unies. Le système d'*apartheid* doit être entièrement aboli en Afrique du Sud, et la communauté internationale devrait, sans réserve, appliquer des sanctions complètes contre l'Afrique du Sud. Nous appuyons fermement la résolution solennelle adoptée à la session extraordinaire d'urgence sur la question de Namibie [ES-8/2]. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité doit être appliquée dans sa totalité sans plus de retard.

142. Le Moyen-Orient et l'Afrique australe sont deux régions importantes riches en ressources stratégiques. L'Union soviétique les a toujours considérées comme d'importants objectifs pour son agression et son expansion. Se posant en partisan des mouvements de libération nationale, elle s'est depuis longtemps infiltrée dans ces régions pour s'efforcer d'étendre son influence. Les crimes commis par Israël et l'Afrique du Sud ont non seulement provoqué des souffrances indicibles aux pays et aux peuples de ces régions mais ont également fourni aux hégémonistes davantage de prétextes et d'occasions de s'infiltrer, ce qui constitue une menace encore plus grande à la paix au Moyen-Orient et en Afrique australe ainsi que dans le reste du monde.

143. Il faut signaler que l'arrogance et le défi manifestés par Israël et l'Afrique du Sud sont dus, en grande partie, à l'appui et à la protection des Etats-Unis. Les Etats-Unis se sont déclarés à plusieurs reprises prêts à améliorer leurs relations avec les pays du tiers monde et à se joindre à eux pour sauvegarder la paix mondiale. Mais à quoi sert d'exprimer de tels sentiments alors qu'Israël et l'Afrique du Sud se voient pardonnés et appuyés au lieu d'être dénoncés pour leurs violations flagrantes des normes des relations internationales? Cela ne peut que raviver l'antagonisme des centaines de millions d'Arabes et des peuples africains de même que d'un grand nombre de pays du tiers monde.

144. La situation dans la région des Antilles mérite aussi notre attention. Les peuples de certains des pays de la région sont depuis longtemps soumis à l'exploitation et à l'oppression impérialistes et colonialistes et vivent dans des conditions politiques et économiques nationales insoutenables. Ils ont le droit inaliénable de sauvegarder leur indépendance et leur souveraineté nationales, de développer leur économie et d'entreprendre des réformes démocratiques. Cela doit être reconnu au départ. Mais il faut noter par ailleurs qu'une autre superpuissance et ses mandataires se sont ingérés dans les affaires intérieures de ces pays et s'efforcent de s'infiltrer dans la région sous prétexte d'appuyer les mouvements progressistes. A notre avis, les peuples de la région devraient pouvoir régler en paix leurs propres problèmes. Nous nous opposons à toute forme d'ingérence extérieure, d'où qu'elle vienne.

145. La situation en Asie du Nord-Est est inquiétante également. Les Etats-Unis n'ont toujours pas retiré leurs troupes de Corée du Sud. La réunification pacifique de la Corée continue de se heurter à des obstacles de la part des autorités sud-coréennes. En octobre 1980, le président Kim Il Sung, de la République populaire démocratique de Corée, a présenté une nouvelle formule en vue de la création d'une république démocratique confédérée de Koryo, qui incorporerait le nord et le sud de la Corée. Elle

reflète les fervents espoirs de la majorité du peuple coréen de voir sa patrie réunifiée et fournit un moyen pratique de le faire. Nous maintenons que la résolution 3390 B (XXX) relative à la question de Corée, qui a pour auteurs 43 pays et que l'Assemblée générale a adoptée à sa trentième session, devrait être rapidement mise en œuvre, de façon à créer les conditions favorables à la réunification indépendante et pacifique de la Corée.

146. Au cours de cette dernière année, le monde a été témoin non seulement de toute une série d'événements politiques importants, mais s'est également trouvé face à de graves problèmes économiques. La situation économique de nombreux pays en développement s'est encore détériorée et les contradictions économiques entre le Nord et le Sud se sont encore accusées. Face à la détérioration croissante des termes de l'échange, les pays en développement connaissent, hélas, des déficits toujours plus marqués dans leurs balances de paiements internationaux et un service de la dette toujours plus lourd. Ils restent fondamentalement impuissants en matière de relations économiques internationales. Certains pays développés s'accrochent à l'ancien ordre économique international et tentent de déplacer les conséquences de leur crise économique vers d'autres, ce qui crée pour les pays en développement des obstacles plus difficiles à surmonter pour établir des économies indépendantes et leur complice la tâche pour atteindre les objectifs de leurs stratégies de développement.

147. Les efforts des pays en développement pour aboutir à l'indépendance économique après avoir acquis l'indépendance politique représentent une tendance irréversible de notre époque. Les principaux pays développés, cependant, refusent de s'adapter à cette tendance en modifiant les relations injustes et inégales qu'ils entretiennent avec les pays en développement. Voilà la cause profonde des contradictions économiques toujours plus marquées entre le Nord et le Sud.

148. Les économies des nations sont étroitement interdépendantes. Les pays développés dépendent de plus en plus des pays en développement pour leur croissance économique. A long terme, l'appauvrissement prolongé de ces derniers ne sera pas dans l'intérêt économique des premiers. Un certain nombre de pays développés se sont rendu compte que leur propre «stagflation» économique pourrait être soulagée grâce à la croissance économique de pays en développement. Nous estimons que le principe de l'égalité et des avantages mutuels, qui est une norme des relations internationales, devrait s'appliquer aussi au domaine économique.

149. En outre, il ne faut pas perdre de vue le fait que les difficultés économiques des pays en développement et les troubles politiques nationaux qui en résultent, ainsi que les contradictions toujours plus marquées entre le Nord et le Sud, fourniront aux hégémonistes l'occasion de fomenter des troubles. Appuyer les pays en développement qui cherchent à bâtir leurs économies indépendantes et encourager les réformes appropriées dans l'ordre économique international de façon à établir progressivement un nouvel ordre économique international n'est pas seulement une question d'ordre économique mais une question politique vitale qui affecte le maintien de la paix et de la stabilité mondiales.

150. Nous espérons que les principaux pays développés, partant de la situation mondiale dans son ensemble, réfléchiront sérieusement aux désirs et aux revendications légitimes des pays en développement, aboutiront rapidement, au cours de la présente session ou lors du prochain sommet de Cancún, à un accord en vue de lancer des négociations globales et prendront des mesures pratiques et applicables pour répondre aux besoins urgents des pays en développement et améliorer les relations Nord-Sud.

151. La situation politique et économique dans le monde est véritablement sombre à l'heure actuelle. Le maintien de la paix est l'aspiration commune des peuples du monde. Mais il faut cependant lutter pour la paix; nous ne pouvons pas la quémander. Pour défendre la paix mondiale, il est essentiel de s'opposer à l'hégémonisme. A cette fin, les peuples de tous les pays doivent s'unir et coordonner leur action, arrêtée en fonction de leurs situations respectives. Pour aboutir à une plus grande unité contre l'hégémonisme, il faut que toutes les parties respectent les droits souverains et les intérêts de chacun et se traitent sur un pied d'égalité. A la veille de la seconde guerre mondiale, certains pays ne s'étaient pas rendu suffisamment compte à temps de l'origine de la menace, et ils ne se sont pas unis efficacement pour y faire face. Les peuples du monde ont, en fin de compte, payé un très lourd tribut. Le monde a eu une dure leçon.

152. La Chine a toujours adopté une politique étrangère de paix. Ayant énormément souffert des agressions étrangères et de la guerre dans le passé, le peuple chinois ne sait que trop combien la paix est précieuse. Aujourd'hui, alors que le peuple chinois est en train de faire de la Chine un pays socialiste moderne, il a d'autant plus besoin d'un climat international pacifique durable. Cependant, en suivant une politique de sauvegarde de la paix mondiale et d'opposition à l'hégémonisme, la Chine n'est pas mue simplement par ses propres intérêts; elle tient également compte des intérêts des peuples du monde entier.

153. La Chine est un pays socialiste en développement; elle appartient au tiers monde et continuera d'y appartenir. La Chine est prête à travailler aux côtés d'autres pays du tiers monde et de tous les autres pays qui respectent la justice et aiment la paix, et à contribuer autant qu'elle le pourra à la défense des buts de la Charte des Nations Unies et des normes des relations internationales, ainsi qu'à la cause de la lutte contre l'hégémonisme et du maintien de la paix mondiale.

154. M. ELVIR SIERRA (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, je vous présente les sincères félicitations de ma délégation et mes félicitations personnelles à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la présente session. Votre longue carrière dans le domaine des relations internationales, tant comme Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères de votre pays que comme représentant de l'Iraq à de multiples sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, comme ambassadeur de votre pays et haut fonctionnaire de l'Organisation, nous donne la pleine garantie de votre capacité et de votre expérience acquise au cours de longues années de services méritoires, et nous sommes certains que vous vous acquitterez très positivement de votre tâche dans ces fonctions si élevées.

155. Je voudrais également dire toute notre reconnaissance au Président sortant, M. Rüdiger von Wechmar, digne représentant de la République fédérale d'Allemagne, qui, avec la compétence et le tact, l'esprit et le dévouement propres à celui qui est pénétré des idéaux des Nations Unies, a rempli ces fonctions éminentes lors de la dernière session.

156. Notre reconnaissance va également au Secrétaire général, qui a suivi sans cesse le chemin de la paix et dont le rapport à l'Assemblée générale est un document où sont exposés non seulement les graves problèmes qui se posent à la communauté internationale, mais aussi les possibilités de solutions et, surtout, constitue un appel urgent et lucide à la négociation et à l'entente afin de préserver la paix et de donner un élan au développement.

M. Legwaila (Botswana), vice-président, prend la présidence.

157. Nous sommes heureux de souhaiter une cordiale bienvenue à la République de Vanuatu, nouvel Etat Membre qui, nous n'en doutons pas un instant, apportera une précieuse contribution à nos travaux.

158. La situation qui prévaut en 1981 est caractérisée par la persistance des tensions entre les grandes puissances, la recrudescence des affrontements armés dans différentes régions et la décourageante stagnation des négociations économiques globales qui sont nécessaires si l'on veut instituer un nouvel ordre économique mondial et, partant, promouvoir la solidarité universelle qui est la seule garante de la paix et de la sécurité internationales.

159. Les tensions ont essentiellement leur origine dans le manque de confiance, dans les prétentions à l'hégémonie et dans la persistance de situations injustes qui sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et rendent difficile la mise en œuvre de mécanismes de règlement pacifique des différends. Tous les Etats Membres doivent se conformer à ces principes et adhérer à ces mécanismes; le Honduras, quant à lui, n'y a jamais manqué.

160. La course aux armements rend chaque jour le monde où nous vivons un peu plus dangereux. La tendance au perfectionnement ou à la mise au point de nouvelles armes de destruction ne fait qu'augmenter l'insécurité et la méfiance, ce qui engendre la terreur permanente. D'un autre côté, soyons justes: chaque nation a le droit légitime de se doter des moyens de défense qui lui paraissent appropriés et, dans cette perspective, les efforts des Nations Unies doivent être dirigés vers la recherche d'équilibres régionaux et la négociation de mesures de désarmement multilatérales.

161. Le Honduras est en conséquence en faveur de la préparation minutieuse et adéquate de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et qui est prévue pour 1982. Nous nous félicitons à cet égard des nouvelles propositions présentées récemment à l'issue de la réunion du Comité préparatoire.

162. On ne pourra cependant prétendre avoir progressé dans les divers domaines du programme du désarmement si l'on n'améliore pas les mécanismes de garantie de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

163. Le Honduras, qui a constamment donné son appui au plan de paix au Moyen-Orient mis au point par les accords de Camp David, souhaite réaffirmer sa conviction que tous les efforts déployés pour faire aboutir ces accords doivent être encouragés sans retard.

164. Etant donné que le retrait des forces israéliennes du Sinaï est sur le point d'être complètement opéré, nous pensons qu'il est temps de passer à l'étape suivante, à savoir le retrait d'Israël des territoires arabes occupés. De même, le processus de l'autonomie palestinienne doit être mis en train sur la rive occidentale du Jourdain et dans la bande de Gaza.

165. Nous devons être bien conscients que les traités entre Israël et l'Egypte sont fragiles, non seulement parce que leur mise en œuvre est lente mais aussi en raison du climat explosif qui règne au Liban depuis de nombreuses années.

166. Le Honduras a rappelé en diverses occasions du haut de cette tribune sa solidarité avec le peuple libanais et appelé l'attention sur le fait qu'il était urgent que l'on garantisse le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban. En conséquence, nous croyons sincèrement qu'il est nécessaire que toutes les parties directement intéressées se réunissent sans retard afin de rechercher un terrain d'entente pour consolider le cessez-le-feu précaire négocié au mois de juillet dernier.

167. Mon pays est vivement préoccupé par le conflit qui oppose actuellement l'Iraq et l'Iran. Nous déplorons sincère-

rement les pertes humaines et matérielles qu'il cause. Aussi espérons-nous que, conformément au droit international et aux principes régissant la coexistence pacifique entre les États, les parties au conflit trouveront une prompte solution au différend qui les oppose, ce qui permettra le retour à la normale dans cette partie du monde.

168. Pour ce qui est de l'Afghanistan, le Honduras voudrait, conformément aux résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale, donner son appui aux initiatives du Secrétaire général visant une solution négociée de la question afghane en veillant tout d'abord à éliminer les causes d'insécurité pour les pays voisins pour enfin garantir l'indépendance véritable de l'Afghanistan.

169. En ce qui concerne le Kampuchea, notre pays a pris une part active à la conférence internationale convoquée par le Secrétaire général en vertu de la résolution 35/6 de l'Assemblée générale. Certes il y a lieu de regretter l'absence du Viet Nam et des pays socialistes, mais la présence de plus de 90 pays et l'attention qui a été accordée à cette conférence par la communauté internationale confirment l'importance de cette réunion dans la recherche d'une solution juste à la délicate situation créée dans la péninsule indochinoise.

170. La Conférence n'a pas achevé sa mission; elle a cependant conclu la première phase de ses travaux par la création d'un mécanisme indispensable destiné au rapprochement des positions et par la publication d'une importante déclaration¹ dont les éléments essentiels sous les suivants : premièrement, le Kampuchea a, comme tous les autres pays, le droit d'être indépendant et souverain, à l'abri de toute menace ou agression armée extérieures, et libre d'assurer son propre développement et une vie meilleure à son peuple dans une atmosphère de paix, de stabilité et de plein respect des droits de l'homme; deuxièmement, en vue d'aboutir à un règlement politique d'ensemble au Kampuchea, la Conférence demande que des négociations soient menées, notamment au sujet du cessez-le-feu et du retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea sous le contrôle des Nations Unies, et d'arrangements afin d'assurer que les factions armées kampuchéennes ne puissent pas empêcher ou perturber la tenue d'élections libres avant la formation d'un nouveau gouvernement issu d'élections libres sous le contrôle des Nations Unies.

171. En Amérique latine, nous avons souffert cette année de la perte douloureuse du Chef d'Etat du Panama, le général Omar Torrijos, homme d'Etat à la personnalité remarquable, qui a su orienter son pays en des moments cruciaux de l'histoire de celui-ci. Le général Torrijos a été le principal instigateur de la lutte du peuple panaméen pour la pleine reconnaissance de sa souveraineté sur le canal de Panama. Il a conclu avec les Etats-Unis d'Amérique le Traité de 1977 et le Protocole y relatif entrés en vigueur en 1979⁸ et qui, comme on le sait, sont l'une des pierres angulaires du renouveau des relations d'amitié et de coopération entre les Etats-Unis d'Amérique et les pays d'Amérique latine; il a accompli cette œuvre admirable à force d'intelligence et de patience.

172. Nous savons tous que l'Amérique centrale se trouve actuellement dans une situation de crise politique, économique et sociale qui, ces dernières années, devait dégénérer en explosions armées qui causent encore des pertes humaines et matérielles innombrables dans les pays frères. Cette situation de crise trouve son origine dans les structures actuelles et exige de notre part une attitude décidée pour que nous lui trouvions une solution qui assure la transformation des sociétés que nous connaissons en communautés économiques dynamiques où puisse s'épanouir une justice sociale vivante et effective.

173. Le Gouvernement hondurien, au milieu des convulsions internes des pays frères, avec les répercussions qu'elles peuvent entraîner pour l'ordre international, se prononce pour le retour à la paix et à la concorde entre les parties en conflit qui doivent s'efforcer de trouver le plus rapidement possible la solution appropriée à leurs problèmes.

174. Notre pays jouit actuellement d'une stabilité interne, non pas par suite de mesures répressives, mais en raison de l'appréciation du peuple hondurien pour les mesures éminemment sociales prises par son gouvernement, telles qu'une législation avancée du travail et une loi sur la réforme agraire, dont l'application rapide et efficace a déjà été à l'avantage — et continuera de l'être à l'avenir — d'un pourcentage élevé de nos paysans. Par ailleurs, le peuple hondurien jouit d'une liberté de la presse illimitée, qui a été internationalement reconnue et louée. Tous les habitants de notre nation jouissent du droit d'exprimer publiquement, par les moyens de communication de masse, leurs idées, leurs pensées et leurs critiques, sans censure ni crainte d'aucune sorte.

175. Depuis plus d'un an, des efforts sont déployés en vue de la réunion des ministres des affaires étrangères des gouvernements du Costa Rica, du Guatemala, d'El Salvador, du Nicaragua, du Panama et du Honduras, afin de réactiver le dialogue régional et de jeter les bases pour l'établissement de positions communes centraméricaines face aux problèmes économiques internationaux, en favorisant ainsi non seulement le développement de tous les pays, mais aussi une coopération efficace entre eux. Ces efforts ont été couronnés par la réunion des ministres des relations extérieures des pays d'Amérique centrale, qui s'est tenue à Tegucigalpa, les 15 et 16 août dernier. Les résultats de cette réunion ont été consignés dans un important document intitulé « Déclaration de Tegucigalpa »⁹, qui contient, notamment, les conclusions suivantes déclarant que les ministres :

« 1) Réaffirment leur désir d'encourager le développement intégré de leurs pays respectifs pour améliorer le bien-être spirituel et matériel de tous leurs habitants, dans le cadre de la stratégie de développement que chacun des pays adopte en toute souveraineté;

« 2) Décident de profiter au maximum de la coopération interrégionale au bénéfice de leurs efforts respectifs de développement, de faciliter et d'encourager des échanges commerciaux équitables, d'entreprendre de nouveaux projets de développement, dont la mise en œuvre pourra être facilitée en les abordant en commun, et de réadapter les instruments formels de l'intégration centraméricaine aux nécessités actuelles;

« 3) Lancent un appel à la communauté internationale pour qu'elle collabore avec les pays de l'isthme centraméricain dans les efforts internes et interrégionaux que ceux-ci réalisent pour éliminer les obstacles qui s'opposent à leur développement, au moyen d'une action concentrée et déterminée, en gardant à l'esprit les priorités que chacun des pays aura énoncées, indépendamment de la voie choisie pour les réaliser, afin de renforcer la coordination et le caractère complémentaire du développement économique des pays de la région;

« 4) S'accordent, afin que l'on puisse construire le plus tôt possible la coopération extérieure susmentionnée pour créer une instance au sein de laquelle les pays de l'isthme centraméricain pourront exposer, de manière individuelle ou collective, leurs besoins de coopération internationale aux interlocuteurs susceptibles d'apporter ladite coopération, sans préjudice des arrangements que chaque pays pourrait établir, maintenir et continuer de maintenir avec lesdits interlocuteurs. »

176. Conformément à ce qui a été établi dans la Déclaration de Tegucigalpa, les 24 et 25 août dernier, s'est réuni dans la capitale du Honduras un groupe de travail composé de représentants des gouvernements de l'Amérique centrale et du Panama, qui a élaboré une proposition visant à la création d'un groupe de coopération pour le développement économique et social de l'isthme centraméricain.

177. Selon la dynamique adoptée à la réunion des ministres des affaires étrangères des pays de l'Amérique centrale et du Panama, le Gouvernement de la République du Costa Rica a informé les Etats qui ont participé à la réunion tenue à Nassau les 11 et 12 juillet 1981 de la teneur de la Déclaration de Tegucigalpa et les a invités à participer à une réunion technique préparatoire avec les pays de l'isthme. Cette réunion s'est tenue les 7 et 8 septembre, à San José, avec les objectifs suivants : demander aux pays qui ont signé la Déclaration de Nassau de se joindre aux pays de l'isthme centraméricain dans la proposition conjointe visant à augmenter les ressources de coopération technique et financière internationale suffisamment pour que les Gouvernements de l'isthme puissent faire face à la situation économique défavorable dans laquelle, pour des causes diverses, ils se trouvent actuellement; obtenir des ressources qui seraient accordées dans des conditions concessionnaires de façon à être conformes à la capacité d'endettement des pays bénéficiaires; adapter l'acquisition de la technique qui sera utilisée à la suite du financement extérieur; et faire en sorte que tout cela fasse partie d'un plan de coopération externe à l'intention des pays de l'isthme centraméricain, qui contribuerait à réactiver le processus de développement économique et social de tous ces pays.

178. Les représentants des pays de l'isthme centraméricain ont accueilli avec satisfaction la participation à la réunion des représentants des Gouvernements du Canada, des Etats-Unis, du Mexique et du Venezuela, qui ont exprimé leur appui ferme et résolu aux initiatives, qu'ils ont qualifiées de louables, adoptées par les Etats de la région, en vue du développement d'une plus grande coopération et d'une intégration économique tendant à établir les mécanismes institutionnels appropriés et à mobiliser les ressources de l'extérieur de la région afin de parvenir à un développement économique et social plus rapide et plus efficace en Amérique centrale.

179. Le peuple hondurien se trouve actuellement engagé dans un processus électoral démocratique. L'Assemblée nationale constituante, librement élue, est en train d'élaborer la nouvelle Constitution de la République et a déjà rédigé l'instrument juridique créant l'organisation électorale et les normes régissant la campagne civique qui aboutira à l'élection des membres des conseils municipaux de la République, des députés au Congrès national, du Président de la République et des adjoints à la présidence.

180. Quatre partis politiques participent à la campagne électorale actuelle; il y a également des candidatures indépendantes, ce qui donne à nos citoyens la plus grande liberté pour choisir ceux qui, selon leur point de vue, pourraient le mieux servir les intérêts du pays en tant que membres du gouvernement. Le peuple et le Gouvernement honduriens montrent ainsi leur foi dans les solutions démocratiques et institutionnelles, et leur conviction que le pouvoir du suffrage est supérieur et préférable à la violence pour transformer les sociétés. Les forces armées s'acquittent pleinement de leur devoir constitutionnel de garantir aux citoyens leur droit d'exprimer leur volonté par le suffrage.

181. Je suis heureux d'informer l'Assemblée que, le 30 octobre 1980, le Honduras et El Salvador ont signé dans la ville de Lima un traité général de paix qui a mis fin au conflit qui, pendant plus de 11 ans, a séparé deux peuples

frères, et que, le 10 décembre de la même année, on a procédé, à Tegucigalpa, à l'échange des instruments de ratification de ce document juridique, dans une cérémonie solennelle qui a été honorée de la présence des Présidents et chefs d'Etat du Guatemala, du Nicaragua, du Costa Rica, du Panama, de la Colombie et du Venezuela, qui, avec les délégations d'autres pays du continent et de l'Espagne, ont accompagné le Président du Honduras, le général Policarpo Paz García, et les membres de la junte civique militaire d'El Salvador, M. Napoleón Duarte et le colonel Abdul Gutiérrez, dans cet acte transcendant qui a démontré au monde que le dialogue franc et sincère et le respect des normes et principes du droit international sont les meilleurs moyens de régler les différends entre Etats.

182. Le Honduras entretient avec les autres pays de l'isthme des relations cordiales de coopération et de coexistence, dans le cadre juridique qui a toujours réglementé sa vie internationale. Les réunions des ministres des affaires étrangères et des représentants des gouvernements des pays d'Amérique centrale que nous venons de mentionner témoignent de la compréhension et du désir d'unité qui caractérisent la voie empruntée par les Etats centraméricains.

183. Suite à diverses résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains [OEA], un nouvel Etat indépendant est né : le Belize. Le Honduras exprime le désir que la nouvelle entité centraméricaine fonde son existence sur les bases de la démocratie et il forme les meilleurs vœux pour son peuple.

184. Au cours de l'une des différentes étapes dans la recherche de solutions à la controverse entre le Royaume-Uni et le Guatemala, en ce qui concerne le territoire du Belize, les Ministres des affaires étrangères de ces deux pays et le Premier Ministre du Belize ont signé un document intitulé « Bases d'entente ». C'est en vertu de l'une de ces bases que l'on concède au Guatemala l'usage et l'usufruit des Cayos Zapotillos. D'un point de vue historique, géographique et juridique, les Cayos Zapotillos appartiennent au Honduras.

185. Pour cette raison, le Honduras a présenté au Gouvernement du Royaume-Uni, avec qui il entretient les relations les plus cordiales, une note de protestation concernant la cession d'une souveraineté qui appartient au Honduras. Le Honduras espère, et il est certain, qu'il en ira ainsi, que, par des négociations directes ou par d'autres moyens qui s'offrent à lui en vertu du droit et des institutions internationales, une juste solution sera apportée à ce problème.

186. Notre pays continue à prêter une assistance humanitaire à près de 35 000 réfugiés venus des pays voisins, en raison des conditions qui règnent dans ces pays.

187. Le Honduras poursuivra sa politique humanitaire dans la mesure de ses possibilités et il exprime sa sincère reconnaissance pour la coopération qu'il a reçue du HCR, du PMA, du FISE, du Comité évangélique, du Secours mondial, de l'OEA et de gouvernements amis, tant du continent américain que d'autres continents, qui ont apporté leur généreuse contribution à cette campagne.

188. Le Honduras poursuit ses efforts pour triompher des problèmes économiques et sociaux auxquels il doit faire face, mais il a besoin que ces efforts soient complétés sur le plan international. C'est pourquoi le Honduras, représenté par une délégation que j'ai eu l'honneur de présider, a participé à la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, qui s'est tenue à Caracas du 13 au 19 mai, sous les auspices du Groupe des 77. La coopération horizontale entre pays en développement ouvre des perspectives nouvelles plus larges pour l'adoption de politiques économiques coordonnées

sur les plans régional et mondial et pour l'élaboration et l'exécution de projets spécifiques de coopération dans des domaines prioritaires pour les pays en développement. A cet égard, le Honduras continue à bénéficier de l'accord de coopération sur l'énergie en Amérique centrale et aux Antilles, établi par le Mexique et le Venezuela.

189. La prochaine Réunion internationale sur la coopération et le développement, qui se tiendra en octobre prochain à Cancún, revêt, à nos yeux, la plus grande importance et nous espérons que le dialogue entre les chefs d'Etat et de gouvernement qui y participeront développera les décisions indispensables à la mise en œuvre d'une action vigoureuse en vue de la coopération et du développement. Nous espérons que lors des discussions globales la voix unanime des pays de l'isthme centraméricain se fera entendre, pour exposer l'esprit qui les anime, ainsi que leurs besoins et leurs objectifs.

190. Nous sommes préoccupés par la possibilité de voir, au cours des années à venir, une réduction ou un gel des fonds fournis par les institutions multilatérales de financement. En effet, ce serait là une mesure très grave qui mettrait en danger de multiples projets, pour les cinq prochaines années, et qui serait prise à un moment où les tensions et l'insécurité peuvent entraîner pour les pays en développement des niveaux encore plus élevés de chômage et de désordres.

191. En ce qui concerne le droit de la mer, je voudrais souligner que, malheureusement, en dépit des progrès réalisés après de longues négociations — auxquelles le Honduras a participé avec la meilleure volonté — visant à rédiger un traité universel sur le droit de la mer, au moment où nous étions sur le point de conclure ce processus et d'arriver à la signature du projet de convention, des difficultés ont surgi et les projets présentés se sont trouvés tellement éloignés des bases initiales de la négociation qu'à l'heure actuelle nous devons envisager l'éventualité d'achever, en 1982, une convention à laquelle les grandes puissances maritimes ne seraient pas parties.

192. Le Gouvernement du Honduras s'est joint, il y a quelques jours, aux décisions de la huitième session extraordinaire d'urgence, consacrée à la question de la Namibie. Nous constatons avec la plus grande inquiétude le recul enregistré dans les négociations entre les cinq puissances occidentales et le régime de Pretoria afin de mettre en œuvre un plan d'élections libres et la réalisation de l'indépendance pour la Namibie, conformément aux recommandations des Nations Unies et, en particulier, à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

193. Selon nous, les questions de déploiement de forces à l'intérieur du territoire et de la sécurité des pays voisins de la Namibie revêtent une importance toute particulière dans une solution pacifique et complète de ce problème. Le Honduras croit qu'il est indispensable, à l'étape actuelle, de réaffirmer la volonté politique et de mettre fin à l'état de paralysie du plan d'indépendance. Il faut que la communauté internationale accorde son plein appui à la reprise de négociations rapides, et à un règlement pratique pour la tenue, en 1982, d'élections véritablement libres dans ce territoire.

194. Le Honduras continue à s'inspirer, dans sa politique internationale, des principes fondamentaux qui confèrent une valeur essentielle au respect de la personne humaine, à la pratique de la démocratie et à la recherche du bien-être économique et spirituel de la population d'un pays. En cette occasion, je voudrais renouveler notre adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies et lancer un nouvel appel en faveur du renforcement des voies pacifiques de règlement des différends internationaux, comme étant le moyen le plus approprié pour réaliser les objectifs de notre organisation, en particulier le maintien de la paix.

195. M. MUHAMMAD GHAZALI (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est vraiment un grand plaisir pour moi de voir un illustre fils de l'Iraq, pays avec lequel mon pays a les relations les plus cordiales, assumer les hautes fonctions de président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Permettez-moi d'exprimer à M. Kittani les félicitations les plus chaleureuses de mon gouvernement. Son élection est une preuve de la position particulière et du respect dont il jouit au sein de la communauté internationale et un hommage à l'éminent diplomate qu'il est.

196. En me félicitant de son élection, qu'il me soit permis en même temps de remercier très sincèrement le Président sortant, M. Rüdiger von Wechmar, de la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de la trente-cinquième session et de la session extraordinaire consacrée à la Namibie, toutes deux couronnées de succès.

197. Je voudrais aussi saisir cette occasion, au nom du Gouvernement de la Malaisie, pour féliciter chaleureusement M. Carlos Rómulo, ministre des affaires étrangères de la République des Philippines, qui, au début de ce mois, s'est vu décerner la très estimée et convoitée Médaille de la paix des Nations Unies. C'est un honneur tout à fait mérité. En tant que membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE], mon gouvernement y voit une source de fierté et de gloire.

198. A cette trente-sixième session, nous comptons un nouveau membre au sein de l'Organisation. C'est un grand honneur pour moi d'accueillir, au nom de ma délégation, la République de Vanuatu, et la Malaisie se réjouit à l'avance de l'admission du Belize. Avec son admission à cette organisation en tant que Membre à part entière, Vanuatu, comme tous les autres nouveaux Membres, apporte une contribution importante à l'universalité des Nations Unies. La Malaisie s'engage à travailler avec notre nouvel ami à la réalisation des objectifs que s'est fixés cette organisation.

199. Il y a près de 40 ans et faisant suite aux délibérations de Dumbarton Oaks, 50 pays se réunissaient à San Francisco pour rédiger la Charte des Nations Unies. Témoins des récents ravages de la seconde guerre mondiale et des souffrances endurées par l'humanité, ils firent preuve lors des délibérations de Dumbarton Oaks d'un nouvel esprit, déterminés à s'unir pour coopérer de façon positive en faveur de la paix et de la justice sociale.

200. Le monde a connu depuis lors de grands changements. Si le nombre des nations en développement indépendantes augmente chaque année, le développement et la justice sociale ne progressent cependant pas au même rythme. D'où les justes demandes des pays en développement qui réclament une part équitable des richesses du monde, l'accès aux avantages des techniques modernes et des connaissances scientifiques et la participation à la prise des décisions sur les questions mondiales qui touchent le bien-être général de l'humanité. Malheureusement, la satisfaction de ces demandes s'est vue étouffée par les complexités des relations Est-Ouest. Tel est le défi de notre temps : la solution de la dichotomie Nord-Sud doit être séparée des vicissitudes des relations Est-Ouest.

201. Etant donné la complexité de la situation, ne devrions-nous pas nous demander à présent où est l'esprit qui prévalait à Dumbarton Oaks et avait inspiré les auteurs de la Charte des Nations Unies ? Il me semble que les progrès, la richesse et la puissance obtenus par les pays industrialisés de l'Est et de l'Ouest au cours des années d'après-guerre ont neutralisé les valeurs morales et éthiques que les auteurs de la Charte avaient essayé d'épouser. Aujourd'hui encore, l'écho d'engagements semblables aux leurs se fait entendre dans cette salle, qui ne correspondent cependant pas aux réalités du monde d'aujourd'hui.

202. Il se manifeste plutôt une tendance croissante au recours à la force dans les relations internationales. L'intervention soviétique en Afghanistan, l'intervention vietnamienne au Kampuchea, l'incursion chinoise au Viet Nam, celle de l'Afrique du Sud en Namibie et celle d'Israël en Iraq et au Liban ne fournissent certes que quelques exemples, mais combien frappants, de cette tendance, bien que des interventions plus subtiles se soient produites dans d'autres parties du monde. Hier encore, nous étions témoins des remous violents que suscite le problème afghan dans les rues de New York, devant ce magnifique bâtiment. Cela est une preuve évidente de l'un de nos échecs.

203. Ces événements, s'ajoutant aux conflits permanents de l'Asie de l'Ouest et de l'Afrique australe, accentuent encore la tension internationale. En fait, l'échec de la détente et la relance de la guerre froide auront certainement des effets déstabilisateurs à l'échelle mondiale. Le danger de voir les pays en développement plongés dans le tourbillon du conflit entre superpuissances pourrait s'en trouver accru, avec toutes les conséquences que cela représente pour la paix, la sécurité et le bien-être économique de ces pays. Voilà quelles sont nos craintes et nos préoccupations. Ne sont-ce pas là les questions à propos desquelles les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent réfléchir et auxquelles ils doivent faire face carrément ?

204. Des solutions audacieuses sont nécessaires. Des suggestions ont été faites en vue d'un retour à la détente. Mais la détente des années 60 et 70 qui cherchait essentiellement à stabiliser les relations Est-Ouest en Europe grâce à une politique de modération mutuelle et de conciliation n'a pas réussi à réglementer le comportement des grandes puissances dans les pays du tiers monde. Voilà où réside la faiblesse de la détente, un concept si différent dans sa signification et ses objectifs selon qu'il s'agit d'une puissance ou d'une autre, et qui ne s'applique qu'à une partie limitée du monde, laissant les autres parties ouvertes aux pressions politiques et idéologiques effrénées. La détente ou la coexistence pacifique en tant que méthodes continuent d'être utilisées à des fins idéologiques, créant mécontentement et rébellion dans le but de renverser des gouvernements légitimes. Et cela se fait subrepticement. Nous devons, en Asie du Sud-Est, non seulement compter avec ces problèmes qui épuisent nos ressources et notre énergie, mais également faire face à une situation plutôt curieuse, puisqu'un gouvernement vient nous serrer la main au nom de l'amitié alors que le parti politique sur lequel il repose — comme s'il existait une véritable dichotomie — nous déclare ouvertement qu'il s'est engagé à continuer d'appuyer, moralement et politiquement, des groupes terroristes et illégaux qui s'efforcent chaque jour de renverser par la violence nos gouvernements respectifs. C'est au nom de l'honnêteté et de la rivalité idéologique que l'on fait cette déclaration fracassante, cet aveu cynique, comme si nous étions si faciles à leurrer. Nous, en Malaisie, comparons cette politique au fait de servir du poisson pourri dans un plat aigre-doux préparé selon une recette très raffinée. Où est donc l'esprit de Dumbarton Oaks ?

205. L'échec de la détente a également fait comprendre que toute formule de stabilité mondiale à long terme doit nécessairement emporter, outre l'entente et la similitude de vues de ceux qui souscrivent à la détente, la participation des pays du tiers monde. Leur rôle dans tout système de stabilité globale ne peut plus être méconnu. Leur participation à la prise de décisions est une condition indispensable à la solution de tous les problèmes pressants que nous connaissons aujourd'hui. C'est d'autant plus important lorsque nous cherchons des solutions aux nombreuses questions politiques et économiques que les Nations Unies n'ont pas encore réussi à résoudre.

206. Sur le plan économique, dans les pays en développement, le spectre d'un chômage accru et d'une croissance moindre ou négative dans une situation déjà difficile est plus qu'inquiétant. Mais quand ces difficultés coïncident avec ce qui est perçu comme une intransigeance renouvelée de la part des pays développés qui s'opposent au besoin urgent des pays en développement d'un système économique plus équitable, il n'en peut résulter qu'un sentiment de trahison. Un sentiment de découragement né du manque de progrès dans le dialogue Nord-Sud peut aboutir à des actes désespérés. Ce danger ne doit jamais être perdu de vue.

207. Cependant, les actes désespérés ne sont pas la solution qui convient pour les maux économiques du monde actuel. Un cadre a déjà été établi quand, en 1974, l'Assemblée a adopté la Déclaration et le Programme d'action sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)], ainsi que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)]. Les différents plans d'action, les codes de conduite et les divers objectifs envisagés dans la Stratégie internationale du développement que nous avons adoptés collectivement ces dernières années seraient une bonne base en vue d'une coopération économique internationale vraiment utile. Ce qu'il faut, c'est la volonté de faire de ce programme une réalité. Telle est notre responsabilité collective. Nous devons avoir le courage de nous acquitter de cette responsabilité.

208. Très souvent, même avec les meilleures intentions du monde, les gouvernements n'arrivent pas à aider les pays en développement en raison de contraintes nationales inhérentes à ces pays. C'est un obstacle que nous devons surmonter. Les gouvernements des pays développés et des pays ayant un excédent de capitaux, de même que d'autres pays en développement en mesure de le faire, pourraient, par exemple, envisager la possibilité de déposer une somme dont les intérêts pourraient être consacrés au programme de ressources humaines du PNUD. Le principal déposé continuerait d'appartenir au pays donateur et pourrait être retiré si les circonstances l'exigeaient. Ce sont les intérêts que les Etats s'engageraient à donner. Les activités seraient concentrées sur le développement des ressources humaines, qui est la condition préalable essentielle pour tout développement à long terme. La Malaisie a récemment proposé ce genre de système et s'est même engagée à contribuer au Fonds du Commonwealth pour la coopération technique. L'un des principaux avantages de cette proposition est que les pays donateurs pourraient contribuer à ce programme sans devoir, chaque année, obtenir de leurs parlements respectifs de nouvelles allocations. Je suggère, en toute humilité, que cette idée soit étudiée sérieusement.

209. S'il est vrai qu'il nous fait poursuivre tous ces efforts, nous devons également porter notre attention sur les autres problèmes politiques pressants dont la solution nous a échappé année après année.

210. La situation en Asie de l'Ouest, dont la question de Palestine est le cœur même, a depuis longtemps défié toute solution. Contrairement à l'esprit de Dumbarton Oaks, les aspirations de peuple concerné n'ont pas reçu la reconnaissance méritée. Toute solution qui ne tiendra pas compte des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale ne réussira pas à amener la paix en Asie de l'Ouest. Les négociations en vue de résoudre le problème doivent inclure la partie la plus responsable — en l'occurrence l'OLP. Nous sommes heureux de voir que, à l'exception d'un très petit nombre de pays, la communauté internationale a fini par accepter et reconnaître l'OLP pour ce qu'elle est, c'est-à-dire le seul représentant légitime du peuple palestinien. En guise de contribution, notre gouvernement a décidé d'accorder un

statut diplomatique à part entière à son représentant en Malaisie.

211. L'*apartheid*, système inhumain imposé à la population de l'Afrique du Sud, est un autre exemple de violation flagrante des principes de la Charte. Malgré la condamnation universelle de ce système colonialiste si méprisable sous sa manifestation la plus grave, un petit nombre de gouvernements continuent de passer outre à leur obligation la plus fondamentale de donner les preuves de leur horreur de ce système. Par exemple, ils ne sont pas prêts à décourager leurs propres citoyens d'avoir des relations avec les organisations sportives de l'Afrique du Sud. C'est symptomatique de cette attitude. Bien sûr, l'on n'attend pas d'eux qu'ils violent les droits constitutionnels des individus de jouer les jeux autorisés par la loi ou qu'ils empêchent leurs citoyens de se rendre à l'étranger pour des rencontres sportives avec des équipes sud-africaines. Mais si un gouvernement est sincère lorsqu'il dit haïr l'*apartheid* il pourrait faire un acte politique significatif de désapprobation en exerçant son droit absolu de refuser des visas à des citoyens de l'Afrique du Sud qui, en tant que membres d'équipes sportives visiteuses, viennent dans un pays dans le but avoué de se livrer, avec des citoyens dudit pays, à des activités sportives. Il y a un ou deux jours, le gouverneur Carey, de New York, a dit fort justement, comme je l'ai lu dans les journaux, que les sports en Afrique du Sud sont un instrument du système d'*apartheid*. Par conséquent, tout gouvernement qui accorde des visas à un individu ou à une équipe sportive venant d'Afrique du Sud se contente, pour ne pas en dire plus, de condamner l'*apartheid* du bout des lèvres.

212. La Charte des Nations Unies contient des promesses de liberté et d'indépendance pour tous les peuples. Et pourtant nous voyons aujourd'hui un ensemble de groupes d'intérêts faire délibérément obstacle au processus de décolonisation. Mais les Nations Unies doivent rester fidèles à leurs buts. Nous devons faire de plus grands efforts pour hâter l'achèvement de ce processus afin que tous les peuples qui vivent encore sous domination coloniale puissent jouir de leurs droits inhérents et légitimes sans autres entraves. A cet égard, la Malaisie se déclarerait satisfaite de tout programme de décolonisation, dans certaines circonstances, si les pouvoirs étaient restitués à ceux qui en avaient été privés par la force.

213. En Namibie, nous voyons l'Afrique du Sud s'accrocher au Territoire au mépris de l'avis très clair de la Cour internationale de Justice du 21 juin 1971¹⁰ et en dépit des réclamations de la communauté internationale. Les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour assurer une transition pacifique à l'indépendance du Territoire ont échoué jusqu'ici en raison de l'intransigeance continue de l'Afrique du Sud, qui poursuit cette politique en toute impunité, uniquement parce qu'elle est certaine que les gouvernements ou les pays qui seraient en mesure d'exercer les pressions nécessaires ne le feront pas en dernière analyse, comme nous venons de le constater avec toutes les péripéties de l'équipe Springboks.

214. L'océan Indien est un autre champ potentiel de conflit entre les grandes puissances. Soucieuses de garder les avantages stratégiques qu'elle possèdent dans cette région, les grandes puissances ne sont pas disposées à répondre positivement à l'appel des Etats du littoral et de l'arrière-pays en vue d'une application rapide de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. C'est une question qui doit assurément préoccuper tous les Etats épris de paix.

215. L'Asie de l'Ouest, l'Afrique du Sud, la Namibie et l'océan Indien ne sont que quelques exemples de situations où le progrès vers la paix est gêné parce que les grandes puissances ont choisi d'agir au mépris de la Charte et de la volonté clairement exprimée de la communauté interna-

tionale. Il n'est donc pas surprenant que ces problèmes continuent d'être vus dans le contexte de la stratégie globale Est-Ouest au lieu d'être considérés dans le cadre des intérêts régionaux des pays concernés.

216. Venant de l'Asie du Sud-Est où les pressions externes sont un phénomène quotidien, comme je l'ai déjà dit précédemment, nous avons donné la preuve de notre conviction en épousant le concept de zone de paix, de liberté et de neutralité. La paix et la sécurité régionales sont en effet mieux garanties si l'on reconnaît qu'il est de l'intérêt légitime de toutes les grandes puissances d'entretenir des relations pacifiques avec les pays de la région. C'est dans ce cadre que nous poursuivons nos efforts tendant à assurer la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est.

217. La récente Conférence internationale sur le Kampuchea qui a eu lieu dans cette même salle en juillet de cette année a été réunie sur l'initiative des Etats Membres de l'ANASE, dans le but de préparer la voie à une solution politique d'ensemble du problème du Kampuchea. Elle représente un effort collectif de la part des cinq Etats de l'Asie du Sud-Est en vue de contribuer à la paix et à la sécurité régionales dans le cadre de la zone de paix, de liberté et de neutralité et conformément aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies. La Déclaration et la résolution adoptées par cette conférence¹ avaient pour but ni de punir ni de condamner à l'isolement un Etat quel qu'il soit. Bien au contraire, la Conférence avait à cœur de faire disparaître les craintes et les menaces, qu'elles soient réelles ou imaginaires, qui étaient à l'origine de la situation au Kampuchea afin que le climat revienne à la normale dans ce pays. La Déclaration et la résolution représentent un consensus que le Viet Nam ne peut pas ignorer. Il jette les bases en vue de négociations futures susceptibles d'éliminer les préoccupations de part et d'autre.

218. Qu'une solution rapide à ce problème soit trouvée nous tient particulièrement à cœur et nous nous félicitons à cet égard de la récente rencontre à Singapour de M. Son Sann, du prince Sihanouk et de M. Khieu Samphan qui ont fait part de leur intention de constituer un gouvernement de coalition. Le fait qu'ils aient été à même de se réunir est en soi un événement important. C'est une étape vitale sur la voie du règlement politique prochain du problème. Nous sommes heureux de noter que les trois parties discutent maintenant sérieusement de l'application de la déclaration de Singapour; elles le font avec patience et sincérité et nous sommes certains que leurs efforts prépareront la voie d'une solution politique d'ensemble.

219. Si l'ANASE a pris l'initiative de la recherche d'une solution du problème kampuchéen c'est parce que nous voyons cette question dans le contexte de la zone de paix, de liberté et de neutralité; elle est au centre de la question plus vaste de la paix et de la sécurité dans la région. L'escalade du conflit au Kampuchea et particulièrement ses débordements sur les pays voisins pourraient avoir des ramifications graves pour la paix et la sécurité internationales. Pour nous, l'Asie du Sud-Est divisée est une Asie du Sud-Est instable car cette situation est une invitation aux ingérences et aux manipulations extérieures. Nous devons par-dessus tout songer à éliminer les ferments de la discorde et de la méfiance.

220. C'est dans le contexte de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est que nous recherchons une solution au problème des réfugiés indochinois qui constituent une charge pour les pays voisins. Les facteurs qui sont à l'origine du problème des « réfugiés de la mer » doivent être éliminés. Il ne faudrait pas que les pays de premier accueil, qui connaissent déjà toutes sortes de difficultés, souffrent de problèmes additionnels parce que des pays tiers ne sont pas disposés à offrir aux réfugiés un lieu d'établissement définitif. Nous sommes à la recherche de

mesures concrètes, tant dans les pays d'origine des réfugiés que dans les pays de leur résidence définitive.

221. Le pays d'origine doit être bien conscient qu'il perd ainsi le meilleur de sa main-d'œuvre et qu'il doit empêcher cet exode au lieu de l'encourager. D'un autre côté, les autres pays et leurs moyens d'information ne doivent rien faire eux non plus pour encourager cet exode. Au lieu d'attirer les réfugiés, il faut adopter des mesures de dissuasion à leur égard. Dans ce contexte je voudrais dire, au nom de notre gouvernement, notre profonde reconnaissance au HCR pour le concours inestimable qu'il nous a apporté dans la réalisation de cette tâche ingrate. Mes remerciements s'adressent également aux pays d'accueil pour leur compréhension et leur générosité. L'établissement définitif des réfugiés a soudé plus étroitement encore les liens qui unissaient les pays de l'ANASE et les pays d'accueil.

222. La Malaisie se sent particulièrement concernée par le problème de la paix et de la sécurité dans la région. Cependant nous n'en oublions pas moins les autres dangers qui minent les énergies des nations et menacent toute leur structure politique et sociale et leur sécurité. La vaste gamme des questions qui figurent à l'ordre du jour de cette session reflète les dimensions multiples des dangers auxquels nous sommes exposés aujourd'hui. La toxicomanie est un domaine qui préoccupe la Malaisie car il touche à notre bien-être et à notre sécurité. C'est un problème qui est devenu mondial et aucune nation ne peut se permettre de l'ignorer. Il est temps que les Nations Unies adoptent une nouvelle approche conceptuelle de la question.

223. Dans le discours que j'ai prononcé lors de la sixième session extraordinaire de la Commission des stupéfiants des Nations Unies réunie à Vienne du 11 au 20 février 1980, j'ai souligné le grave danger que constitue la toxicomanie pour la sécurité nationale, la stabilité et la santé; j'ai dit aussi que ce n'est pas un problème qui se limite à quelques régions seulement. Le moment est venu pour la communauté internationale de repenser le problème. On doit lui donner la priorité et l'examiner sous le bon angle. Une telle approche exige que la question de la toxicomanie soit considérée comme un problème de sécurité qui peut déstabiliser les sociétés et les nations. Il faut y voir davantage qu'un problème social et humanitaire.

224. A cet égard, je me félicite du point proposé par la Bolivie et intitulé « Campagne internationale contre le trafic des drogues » [point 129]. Alors que la Commission des stupéfiants et le Conseil économique et social peuvent poursuivre l'examen des aspects humanitaires et sociaux du problème de l'usage des stupéfiants, les aspects politiques et de sécurité devraient plutôt être étudiés par la Commission politique spéciale. Invitons cette assemblée à se pencher d'urgence sur la question.

225. En ce qui concerne les relations internationales, tels sont nos espoirs, nos craintes et, à bien des égards, nos déceptions. Pour notre part, nous continuerons d'être sincères dans notre approche et sérieux dans nos efforts. Nos espoirs en l'avenir ne résident pas dans les paroles ou les grandes campagnes retentissantes, mais plutôt dans une mise en œuvre honnête de programmes pratiques, dans l'esprit de Duménil et Lévy qui a inspiré la Charte des Nations Unies que nous nous sommes tous engagés à respecter.

226. Mme FLESCHE (Luxembourg) : C'est pour moi un devoir bien agréable, en même temps qu'un véritable plaisir, de me joindre à mes collègues pour adresser à M. Kitani mes sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de notre session. La charge dont il est investi est lourde et les responsabilités sont considérables. Je suis persuadée, toutefois, que ses éminentes qualités de diplomate chevronné et ses connaissances profondes des

rouages de notre organisation, doublées d'une rare expérience des affaires internationales, feront de lui un président qui mènera nos travaux avec compétence et conviction. Une coopération franche et constructive lui est, en tout cas, assurée de la part du Luxembourg.

227. Dans le même ordre d'idées, mes remerciements sincères vont au Président de la trente-cinquième session, M. von Wechmar. Pendant toute sa présidence, difficile et ardue à plus d'un titre, il a fait preuve d'un courage et d'une ténacité peu communs mais nécessaires, voire indispensables, face aux situations auxquelles il était confronté.

228. Je saisis cette occasion pour rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général. Qu'il accepte nos remerciements sincères pour son dévouement inlassable aux causes qui nous sont communes et pour les efforts dévoués qu'il a déployés non seulement pour le maintien de la paix, mais encore par son engagement permanent aux tâches moins spectaculaires, mais combien nécessaires, de notre organisation.

229. Bien que je sois nouvelle venue dans vos rangs, je sais que notre organisation, si elle entend satisfaire à ses aspirations d'être le forum mondial, se réjouit chaque fois qu'un nouveau membre prend place parmi nous. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à la République de Vanuatu, qui est devenue, il y a quelques jours, notre 155^e Membre. Aux félicitations sincères, je joins l'assurance que nous sommes, pour notre part, disposés à tout faire pour approfondir notre collaboration avec la République de Vanuatu, que ce soit à l'Organisation des Nations Unies ou dans d'autres enceintes.

230. L'Assemblée générale nous offre chaque année une occasion unique de dresser le bilan de la situation mondiale. C'est aussi le moment où les regards de nos pays et l'attention de nos citoyens sont dirigés tantôt avec angoisse, tantôt avec espoir, vers les débats et les problèmes dont nous sommes appelés à discuter.

231. Mon collègue, lord Carrington, parlant au nom de la Communauté européenne, a brossé hier [8^e séance] un tableau complet de la politique et des vues et aspirations des 10 Etats membres. J'y souscris entièrement et je pourrai ainsi me limiter aux quelques réflexions que la situation mondiale, en cette année 1981, inspire à la représentante d'un petit pays, Membre depuis la première heure de l'Organisation des Nations Unies.

232. Constater que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles serait pour le moins passer pour un optimiste incorrigible ou bien faire preuve d'une candeur peu commune, ou encore d'un cynisme complet. Rares ont été les années, durant les 36 années d'existence de l'ONU, au cours desquelles la situation internationale a été plus critique, plus dangereuse et plus truffée de points explosifs qu'aujourd'hui, alors que se déroule la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

233. Faut-il dès lors, face à cette situation mondiale peu brillante, se résigner à vivre une vie à l'ombre de la menace, contraire aux principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme? Je voudrais m'y opposer. Il est vrai que le défi est énorme, mais ce sont souvent les situations de crise qui ont amené notre organisation à donner le meilleur d'elle-même. Les faits sont là pour le prouver. Je dirais même que c'est dans les cas de tension extrême et de crise imminente que nous tous, grands et petits, réalisons avec une acuité accrue combien l'Organisation mondiale est indispensable à la survie de la société internationale. Jusqu'à ce jour nous avons réussi, ensemble, à éviter le pire. Pourquoi ne serions-nous pas à même de faire ce pas crucial qui nous permettra de vivre en paix dans un monde dépourvu de haines, d'envies et de menaces?

234. D'aucuns vont sans doute me reprocher un optimisme exagéré, dépourvu de réalisme. Je m'en défends. Mon optimisme, tout comme mon réalisme, est pareil à celui des pères fondateurs de notre organisation, ni plus ni moins.

235. Certes, vous me direz que, parmi les points chauds, il est difficile de savoir lequel choisir pour désamorcer la mèche. Je vous répondrai que cela importe peu, à condition que tous, y compris les principaux antagonistes, consentent à dialoguer, à faire abstraction de ressentiments du passé et à reconnaître que c'est dans la paix seule et dans le respect du voisin que réside la victoire; que dans la guerre et la confrontation il n'y a que des perdants.

236. De cette tribune, nous sommes habitués à parler en tant que représentants de pays et de nations. Ne perdons cependant jamais de vue qu'en fin de compte ce sont tous nos citoyens qui souffrent ou bénéficient de nos échecs ou de nos succès.

237. Il y a un an, l'Organisation a salué l'admission du Zimbabwe comme Membre de la grande famille mondiale. La négociation qui a conduit cet Etat à l'indépendance, grâce à la clairvoyance, à la ténacité et au courage du Royaume-Uni, des populations du Zimbabwe et des pays de première ligne, nous avait remplis d'un grand espoir de voir enfin toute la région de l'Afrique australe trouver la paix dans l'indépendance et la prospérité.

238. Hélas, nos espoirs ont été déçus une nouvelle fois. La Namibie reste occupée illégalement par l'Afrique du Sud, malgré les nombreuses injonctions de notre organisation. L'initiative des cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité, sanctionnée par la résolution 435 (1978) du Conseil, n'a jusqu'à présent pas donné les résultats escomptés, à cause des innombrables attermoissements et manœuvres dilatoires du Gouvernement sud-africain. Nous le regrettons profondément et nous lançons un appel pressant aux responsables de Pretoria pour qu'ils saisissent l'occasion d'accepter une solution équitable pour amener la Namibie à l'indépendance. Nous continuons à apporter tout notre soutien à cette initiative, car nous croyons sincèrement qu'elle est en mesure d'assurer une transition équitable sans violence et sans rancune vers l'indépendance de la Namibie. Dans ce contexte, je ne voudrais pas manquer de souligner que nous condamnons les récentes incursions militaires de l'Afrique du Sud en Angola.

239. Malheureusement, l'occupation illégale de la Namibie ne constitue pas le seul problème douloureux de cette région du monde éprouvée. Nonobstant une opinion publique toujours plus insistante, l'Afrique du Sud continue à pratiquer une idéologie raciale contre nature et abjecte. L'*apartheid* n'a jamais recueilli la moindre sympathie au Luxembourg et nous continuerons à presser l'Afrique du Sud, par les moyens à notre disposition, d'abandonner cette politique raciste et de procéder aux réformes fondamentales qui, à terme, doivent faire que ce pays regagne le droit de figurer parmi la famille des nations respectueuses des libertés fondamentales et des droits de l'homme.

240. De même, mon gouvernement s'opposera, comme par le passé, à l'établissement de bantoustans. De tels ghettos ne sont pas et ne seront jamais une solution aux graves problèmes de l'Afrique du Sud.

241. Puisque nous sommes réunis en cette enceinte pour faire un bilan, il importe de le faire sans crainte, même si, parfois, de tristes vérités ne sont pas du goût de tout le monde.

242. J'aurais voulu apporter un accent quelque peu plus optimiste en abordant les problèmes du Moyen-Orient. La dure réalité me contraint d'y renoncer. Que d'efforts sincères ont été consacrés à cette région tourmentée, que

d'échecs, hélas, les ont anéantis à peine entamés! Heureusement pour notre monde, les hommes de bonne volonté ne manquent guère et je voudrais, de cette tribune, rendre un hommage tout particulier à ceux qui continuent, malgré les revers, à servir les idéaux de la mission de paix des Nations Unies. Que ceux qui contribuent au fonctionnement des forces de maintien de la paix reçoivent ici un hommage sans réserve. Notre reconnaissance s'adresse aussi aux Etats-Unis et à leur négociateur hors pair, M. Philip Habib. Contrairement à certaines allégations, nous estimons que la mission de cet éminent diplomate a servi les intérêts de tous, car la paix est indivisible et elle nous concerne tous.

243. Cela m'amène toute naturellement aux efforts de règlement du conflit du Moyen-Orient à plus grande échelle. Qu'il s'agisse des accords de Camp David ou, tout récemment, des idées ou plans de paix développés par le président Sadate ou par l'Arabie saoudite, tous sont valables car ils constituent autant de tentatives en faveur du règlement d'un problème extrêmement complexe et délicat. Il va de soi que l'initiative de la communauté européenne, dont mon collègue britannique a parlé hier, reste pour nous toujours valable depuis que mon prédécesseur, M. Gaston Thorn, a entrepris un premier tour des capitales en vue de trouver une solution à ce problème crucial.

244. Que tous ceux qui à l'heure actuelle parlent encore de préalables ou d'exclusives réfléchissent et pèsent leur politique. Une paix durable au Moyen-Orient est inconcevable si elle ne comporte pas les éléments suivants : le droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël; la justice et le droit à l'autodétermination de tous les peuples de la région; le retrait de toutes les forces étrangères des territoires actuellement occupés; la participation de toutes les parties concernées à l'élaboration d'un traité de paix équitable et négocié sous l'égide des Nations Unies.

245. Certes, ces exigences demanderont des concessions de part et d'autre, mais j'invite tous les intéressés à examiner si une paix globale ne vaut pas ce prix.

246. Malheureusement, ces derniers temps nous avons dû assister de la part des responsables politiques des antagonistes à un durcissement dangereux de part et d'autre. Nous le regrettons profondément car ici encore, loin d'apporter un avantage aux uns ou aux autres, de telles attitudes ne font qu'envenimer une situation déjà trop explosive et qu'aggraver les souffrances et les misères des populations.

247. Nous regrettons vivement les nouvelles escalades de violence au Liban. Le Luxembourg a toujours soutenu les appels internationaux visant à préserver un Liban souverain dont l'intégrité et l'unité territoriale seraient assurées.

248. Quant au conflit à Chypre, je voudrais exprimer l'espoir sincère que les négociations puissent amener les deux communautés à une solution harmonieuse du conflit. Nous saluons les efforts déployés en ce sens sur place par les représentants du Secrétaire général.

249. L'Asie du Sud-Est est un autre endroit de notre monde tourmenté qui aujourd'hui voit des situations de conflit armé se prolonger au détriment non seulement de la détention mais encore du bien-être des populations qui au cours des décennies écoulées n'ont que trop souffert. L'Afghanistan et le Cambodge restent malheureusement à notre ordre du jour.

250. Ni les résolutions de l'Assemblée ni les conférences internationales n'ont réussi à détendre quelque peu la situation. Et pourtant, elles ne font que faire des appels au bon sens, au dialogue et à des négociations permettant à tous de sauver la face.

251. Pourquoi, je me le demande, l'URSS persiste-t-elle à occuper un Afghanistan hostile à ses visées idéologiques et expansionnistes? Que de ressources humaines et matérielles sont nécessaires pour essayer de prouver, contre l'avis de l'opinion mondiale, qu'il y a des ingérences justifiées! Abstraction faite de ce que ces interventions sont contraires aux règles fondamentales qui régissent la Charte, de tels agissements et interventions — et je parle ici au nom de la population luxembourgeoise tout entière — sont contraires aux droits humains les plus élémentaires. Pourquoi l'initiative des 10 Etats membres de la Communauté européenne¹¹ ne constituerait-elle pas au moins un premier pas vers une solution? Elle représente en tout cas une tentative honnête, dont la seule inspiration est motivée par un désir sincère de paix dans cette région.

252. Les mêmes constatations s'appliquent, avec quelques nuances peut-être, à la situation au Cambodge. Ici c'est le Viet Nam qui a pris prétexte d'un régime inhumain et génocide établi dans un pays pourtant prédestiné à la paix et au progrès économique et social, pour essayer de changer le cours normal de l'histoire. Contre la volonté des populations il essaie d'imposer un régime fantoche à une population rétive à la fois aux exactions du gouvernement de Pol Pot et aux vellétés de voisins par trop empressés de rétablir pour lui un paradis sur terre.

253. Je ne veux pas ignorer en cet endroit — l'enceinte des Nations Unies — un problème qui s'aggrave de jour en jour et qui nous préoccupe sérieusement, le problème des réfugiés, que ce soit en Asie du Sud-Est, en Afrique ou sur le continent latino-américain. Au lieu de voir s'amoin-drir la violence et l'injustice, comme le voudrait notre Charte, nous assistons à de nouvelles recrudescences de violence aveugle, s'alliant souvent à l'effondrement total des valeurs démocratiques.

254. J'ai évoqué seulement quelques problèmes majeurs qui depuis des années ne cessent de préoccuper l'opinion mondiale. Malheureusement, il y en a d'autres. Ils ont été traités par mon collègue britannique qui a parlé hier au nom des 10 pays membres de la Communauté européenne. Je m'en voudrais cependant de ne pas toucher brièvement aux problèmes d'ordre économique qui, en ce moment, sont à l'avant-plan des soucis de nos dirigeants.

255. Notre monde, durant la décennie passée, a dû faire face à un cercle vicieux engendrant des récessions suivies de courants inflationnistes et d'instabilités sociales qui à leur tour ont suscité des politiques restrictives. Heureusement, à ce jour nous avons réussi à étouffer les vellétés de protectionnisme qui sont une séquelle inévitable de ces phénomènes économiques. Nous devons poursuivre dans cette voie et surmonter nos difficultés même si l'insécurité et le désarroi dans le secteur monétaire n'ont en rien contribué à faciliter notre tâche.

256. Tous ces éléments fondamentalement défavorables à toute tentative de la relance économique mondiale, et plus particulièrement à une consécration rapide de ce que l'on est convenu d'appeler le nouvel ordre économique international n'ont certes pas contribué à une amélioration de l'atmosphère, sur le plan mondial. Félicitons-nous cependant que, malgré ces désillusions, ce manque de progrès, le dialogue n'ait jamais été interrompu entre les pays industrialisés et les pays en développement.

257. Deux conférences internationales — celle sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables tenue à Nairobi et celle sur les pays les moins avancés tenue à Paris — qui se sont déroulées depuis que l'exercice qu'on est convenu d'appeler les négociations globales a malheureusement subi quelque retard, prouvent à suffisance qu'il y a encore assez de gens de bonne volonté qui, loin de se laisser décourager par des échecs momentanés, persistent inlas-

sablement dans la recherche de solutions particulières faute de trouver la solution globale.

258. Dans cet ordre d'idées, je préfère personnellement rechercher des solutions concrètes qui satisferont l'interdépendance qui est inéluctable dans le monde à venir plutôt que de me limiter à philosopher sur des notions telles que négociations globales ou nouvel ordre économique international.

259. Intimement, je suis convaincue que ces actions et ces notions se complètent et devraient, en fin de compte, signifier la même chose. Ce faisant, je persiste dans mon opinion que « interdépendance » représente une notion concrète et du point de vue économique et commercial et du point de vue social et humanitaire. Par contre, je crains que les seules références aux négociations globales et au nouvel ordre économique international pourraient — certes à tort — évoquer dans l'esprit de certains des méfiances, des incertitudes et, partant, des résistances. Ce serait dommage et contraire à notre volonté et à nos engagements.

260. Quel que soit le sigle choisi pour les nombreuses discussions économiques en cours, il s'agit sans le moindre doute d'une entreprise gigantesque. Bien des progrès ont été réalisés, mais bien des efforts restent à faire et le succès final nous a fui jusqu'à ce jour. Cet état de choses regrettable en soi ne peut certainement pas être imputé au président von Wechmar. Je voudrais de cette tribune lui dire combien nous avons apprécié son engagement pour une cause éminemment juste et combien nous avons admiré sa persévérance, son courage et ses dons de négociateur chevronné tout au long des difficiles tractations de l'année passée.

261. Il appartient aujourd'hui au nouveau Président de reprendre le flambeau et de faire tout son possible pour mener à bien cette tâche qui sera appelée à doter notre monde d'un système économique plus juste et plus productif pour tous.

262. Le Luxembourg a toujours encouragé une coopération franche et bénéfique. Dans l'association entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté européenne, nous avons vu une façon originale de promouvoir la coopération entre nations qui partagent des idéaux et des objectifs identiques. Depuis la première association entre la Communauté européenne et les Etats africains et malgache associés, nous avons apporté tout notre soutien à cette entreprise et nous continuerons à le faire. De même, nous ne serons pas à l'écart lorsque l'ONU poursuivra ses efforts pour régier les problèmes économiques à l'échelle mondiale.

263. En passant en revue ces quelques problèmes et en les assortissant de quelques réflexions, il nous faut convenir que la situation mondiale n'est guère brillante. Bien entendu, il y a dans tout cela des éléments encourageants. Il y a aussi des problèmes au sujet desquels l'ONU peut se flatter d'avoir pu, sinon régler définitivement des conflits ou des différends, du moins entamer des processus qui permettent d'espérer une issue satisfaisante.

264. Je n'ai pas voulu terminer sur une note par trop pessimiste pour ce qui est des résultats de notre organisation. Comme par le passé, l'ONU est indispensable pour la survie du monde et elle le restera. Son œuvre, abstraction faite de quelques problèmes majeurs, qui bénéficient hélas de l'attention mondiale, nous paraît d'autant plus utile et plus constructive qu'en très grande partie elle se passe en marge de toute publicité, mais pour le bien de tous nos citoyens. A ce titre, il m'est agréable de dire du Secrétaire général combien nous le tenons en haute estime et combien nous apprécions son dévouement et son engagement pour les principes ancrés dans la Charte. Cela est vrai aussi pour

tous ceux qui, sous sa direction éclairée, se consacrent, au Secrétariat, à défendre nos idéaux communs.

265. Ces quelques considérations m'amènent tout naturellement à vous faire part d'une réflexion qui me semble s'appliquer à tous nos problèmes du moment, qu'il s'agisse de questions politiques ou de questions économiques.

266. Il y a dans nos sociétés des lois et impératifs universels applicables à toute la communauté internationale, quelle que soit son idéologie ou sa religion. Ceux qui croient pouvoir changer impunément ces normes parce qu'à l'heure même, ou pour le moment, elles leur semblent contraires aux intérêts du jour, se trompent lourdement.

267. Notre génération a créé la civilisation moderne avec ses promesses, mais aussi avec ses menaces. Il nous appartient de réaliser les promesses, qui sont immenses, et d'écarter les menaces et les dangers qui ne le sont pas moins. Les générations futures, croyez-le, seront nos juges et ce seront des juges implacables.

268. M. CONTEH (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, au nom de la délégation de la Sierra Leone, d'exprimer au Président nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que sa longue association avec les Nations Unies, aussi bien en sa qualité de représentant de son pays qu'en tant que fonctionnaire de l'Organisation au fil des années, le rend particulièrement apte à s'acquitter avec distinction des hautes fonctions qu'il assume à présent.

269. Qu'il me soit également permis de rendre hommage à son prédécesseur, M. von Wechmar, qui, pendant sa présidence, a remarquablement contribué à nous rapprocher encore davantage des objectifs des Nations Unies, en particulier dans le domaine de la justice globale sociale et économique.

270. L'Organisation des Nations Unies constitue le pinacle de l'évolution de l'aspiration historique de l'homme à la paix et de son désir universel d'encourager le bien-être social et économique, d'améliorer la qualité de la vie et de refondre les divers particularismes politiques, ethniques, culturels et religieux en un système plus harmonieux et plus accueillant. L'Assemblée générale a fini par constituer une sorte de sanctuaire, où les nations du monde se réunissent annuellement, comme nous le faisons ici aujourd'hui, pour y exprimer cette aspiration universelle à la paix et aux progrès. Malgré les nombreuses déceptions rencontrées au fil de ses 36 années d'existence, elle a réussi à garder vivants ses nobles objectifs.

M. Kittani (Iraq) reprend la présidence.

271. En dépit des espérances nourries au moment de la création de cette organisation, nous avons, au cours de ces dernières années, observé avec grand regret une intensification du réarmement dans le monde comme si l'on se préparait pour l'Armageddon. Sans aucun doute, l'accélération de la course aux armements continue de constituer la plus grave menace pour la race humaine. Etant donné les besoins, les privations et la rareté des ressources existant dans de nombreuses parties du monde, nous sommes condamnés à être les témoins impuissants de cette situation, alors que des ressources rares sont gaspillées pour accumuler des arsenaux de plus en plus mortels, coûteux et destructifs, ce qui aboutit aujourd'hui à une disproportion effrayante, de l'avis de nombreux d'entre nous, entre les moyens de survie et les moyens de destruction.

272. Il y a trois ans, les Nations Unies ont fait part de leur grave préoccupation quant à ce problème en convoquant une session extraordinaire consacrée à la question du désarmement. Dans sa déclaration [*résolution S-10/2*] l'Assemblée générale, à sa dixième session extraordinaire,

a reconnu les effets rétrogrades, destructifs et très étendus de la course aux armements sur les fondements de la paix et de la sécurité internationales, et a conclu que cela non seulement allait à l'encontre des efforts visant à réaliser la détente internationale et à instaurer une paix véritable, mais constituait également un facteur de retard considérable en matière de développement social et économique du monde. Il est par conséquent particulièrement alarmant de constater que trois ans plus tard la situation a non seulement empiré mais que cela est allé de pair avec l'augmentation de nouveaux systèmes d'armes venant grossir une collection déjà diabolique, ce qui accroît encore le danger pour l'avenir du monde. Et tout cela s'est fait sous des prétextes de défense et de sécurité.

273. Un des enseignements précieux de l'histoire est que la sécurité ne peut être garantie par les armes, ni même par leur accumulation. La seule garantie de paix et de survie est la justice et la tolérance.

274. A notre avis, il est tout aussi pernicieux qu'inhumain de croire que c'est l'équilibre de la terreur qui peut garantir la paix du monde. Nul ne peut tirer profit d'un holocauste, il ne fait que des perdants. Que ceux qui condamneraient notre monde aux incertitudes d'un avenir nucléaire, suspendraient au-dessus de nos têtes une épée de Damoclès nucléaire et tiendraient en otages les espoirs de l'humanité fassent leur examen de conscience!

275. C'est sur cette toile de fond d'angoisse et d'incertitude que nous assistons à présent à une détérioration déprimante du climat politique international. En effet, nous nous trouvons aujourd'hui confrontés à une véritable crise de confiance globale. Il y a une crise de confiance parmi ceux qui voudraient s'arroger le rôle de gardiens de la paix mondiale. Il y a également une crise de confiance quant à la survie même de notre monde. En outre, il y a une crise de confiance pour la grande majorité de l'humanité, qui découle de la question de savoir si la moitié riche de notre monde s'intéresse vraiment à son bien-être.

276. Comment pourrait-il en être autrement alors que nous assistons, impuissants, à l'investissement de près de 500 milliards de dollars chaque année pour l'accumulation d'armes de destruction massive au lieu de mettre ces ressources au service du développement économique et de l'amélioration de la vie de nos peuples? La capacité économique, scientifique et technologique indispensable à la prospérité de l'homme, à son bien-être et à son progrès sont à sa portée et notre organisation a pour devoir de veiller à ce que ce potentiel soit utilisé à des fins plus nobles; elle le doit à l'humanité.

277. C'est dans le climat de cette crise générale de confiance que nous nous engageons dans une nouvelle décennie. Aussi voudrions-nous proposer, en toute humilité, que l'ordre du jour international de la présente décennie et des suivantes soit constitué de points et de mesures visant à rétablir la foi et la confiance en la volonté de l'homme et en son désir de survie, dans la paix et la prospérité. Ce sont là l'essence et la raison d'être des Nations Unies. Et ces dernières doivent, plus que jamais, jouer un rôle clef dans la mise au point de mesures globales et efficaces visant à rétablir la confiance et, partant, garantiraient la paix, la prospérité et la sécurité.

278. Chaque année, nous nous rendons, comme en pèlerinage, à une nouvelle session de l'Assemblée générale, l'esprit morose en raison de la situation de l'économie mondiale; c'est particulièrement le cas cette fois-ci. La situation économique générale a été marquée au cours des dernières années par une tendance familière et inquiétante.

279. Pour les pays industrialisés développés, la période d'après-guerre qui a connu l'essor et la prospérité semble s'achever. La longue période de croissance semble avoir été interrompue brutalement pour faire place à une réces-

sion générale exacerbée par l'instabilité monétaire et les taux d'intérêt élevés assortis d'un chômage croissant.

280. Pour la plupart des pays en développement, l'augmentation du coût des importations de produits manufacturés, du pétrole et des denrées alimentaires, la détérioration des conditions de l'échange et l'aggravation des déficits de la balance des paiements pendant cette période nous ont tous frappés avec une sévérité particulière, ce qui rend la vie de nos peuples plus misérable et la possibilité de réaliser le progrès humain dans un proche avenir moins tangible.

281. Tout cela montre que l'économie mondiale exige que nous fassions preuve d'imagination, de courage et de volonté, non seulement pour réaliser notre propre restructuration mais également pour disposer de l'élan nécessaire à son maintien et à son orientation judicieuse. Dans les pays en développement nous éprouvons de grandes difficultés à obtenir la coopération nécessaire à la définition de solutions plus durables pour faire face à la détérioration constante de notre situation économique. Nous ne faisons pas de cette proposition une question personnelle, mais les exemples que nous avons sous les yeux d'une situation économique globale affligeante montrent très clairement que notre monde interdépendant ne peut se permettre de tolérer que la moitié de la planète vive dans la prospérité alors que l'autre moitié continue à languir dans un état de manque et de privations. Le bien-être général restera un mythe à moins que les aspirations et les besoins des pays en développement soient pris en considération dans la gestion de l'économie internationale et dans les décisions qui seront l'aboutissement des négociations internationales.

282. C'est dans ce contexte que nous croyons que les Nations Unies doivent, maintenant plus que jamais, s'attaquer franchement au lancement immédiat de négociations globales qui faciliteraient la mise en œuvre de la restructuration fondamentale en faveur de laquelle nous avons tous voté en 1974 en adoptant les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale.

283. Il apparaît plus clairement que jamais aussi que les changements dans les relations économiques internationales sont nécessaires dans l'intérêt aussi bien des pays pauvres que des pays riches en ce qui concerne notre recherche d'une plus grande équité aussi bien à l'intérieur des Etats qu'entre Etats. Tout doit être fait pour forger un consensus global sur un programme de survie et pour traduire dans les actes ce consensus.

284. Pourtant, et bien que nous nous félicitons des mesures et des initiatives qui pourraient faciliter le processus et même encourager et inspirer les impératifs de la coopération internationale, nous croyons que le rôle central des Nations Unies et la nécessité d'obtenir la participation de tous les Etats à ce processus ne sauraient être trop soulignés. En effet, l'ensemble des problèmes économiques auxquels nous devons faire face aujourd'hui ne pourront pas être surmontés à coup de solutions à caractère limité ou sélectif. A cet égard, nous nous réjouissons de la tenue prochaine de la conférence de Cancún, au Mexique.

285. Cette conférence au sommet qui réunira 22 pays aura des effets bénéfiques sur le reste du monde et nous pensons qu'elle permettra d'élever le niveau des consultations et d'améliorer le climat nécessaire à l'obtention d'un consensus qui est une condition vitale si l'on veut s'attaquer aux maux qui engendrent le malaise économique général.

286. Il y a 10 ans, l'Assemblée, commençant à mesurer l'ampleur du problème du développement économique international et de l'iniquité de la répartition des ressources, a établi une liste des membres les plus désavantagés de la communauté internationale [résolution 2768 (XXVI)]. Dans cette liste figuraient les pays les moins

avancés, comme on les appelle par euphémisme, dont on pensait que les perspectives de développement autonome et de viabilité étaient réelles s'ils faisaient l'objet de soins et d'attention particuliers.

287. La préoccupation est grande à propos de la situation alarmante et qui ne cesse de se détériorer dans laquelle se trouve ce groupe d'Etats. Et la récente Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Paris l'a clairement démontré. Malheureusement, l'issue de cette conférence n'a pas été, à notre avis, à la hauteur des espoirs qui l'avaient inspirée. Par conséquent, nous lançons un appel aux membres de la communauté internationale qui pourraient se le permettre pour qu'ils nous aident. Il est dans notre intérêt de faire montre d'altruisme car il ne saurait y avoir de paix, de justice, de bonheur ou de stabilité dans notre monde interdépendant si une partie importante de ses membres continuent de se débattre dans la pauvreté, l'ignorance et la maladie.

288. De temps à autre, l'humanité montre qu'elle est capable de réagir aux crises avec force, imagination et détermination. De telles facilités d'adaptation et de résistance sont sans aucun doute essentielles pour la survie de la race humaine. Cependant, l'homme n'a pas encore réussi, malheureusement, à maîtriser sa capacité technique, ses connaissances, son imagination et sa dextérité pour atteindre et garantir une production adéquate et sûre d'énergie pour sa propre survie. L'énergie, sous ses différentes formes, demeure l'un des facteurs les plus importants de progrès et sa disponibilité aujourd'hui et à l'avenir est sans aucun doute vitale au développement technique et socio-économique.

289. Par conséquent, nous sommes encouragés par le sérieux et le dévouement avec lesquels les travaux de la récente Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables ont été menés. Ma délégation estime que le Programme d'action adopté à Nairobi⁷ reflète la perception et les directives politiques nécessaires qui nous permettent d'élaborer des mesures concrètes visant à faciliter un approvisionnement efficace et sûr de cette ressource essentielle sous ses différentes formes.

290. Je voudrais, à ce stade, rendre un hommage au système des Nations Unies et, en particulier, à ses différents organes et institutions, qui, au fil des années, ont fourni les services de base nécessaires à la coopération et au développement internationaux. En particulier, les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies ont contribué à l'amélioration des conditions sociales et économiques des membres désavantagés de notre communauté mondiale, contribuant ainsi à renforcer la stabilité et à améliorer les conditions de vie et le bien-être de l'humanité, particulièrement dans ces pays.

291. Il est par conséquent particulièrement regrettable qu'un climat de récession dans le financement de ces institutions semble s'établir, ce qui risque, à notre avis, d'engendrer une nouvelle « ère glaciaire » très regrettable pour la coopération internationale. On ne doit pas oublier que pour bien des gens dans le monde — pour l'homme de la rue, en fait —, ces institutions représentent les Nations Unies en action. Elles ont pour tâche de donner un sens concret aux idéaux et aux objectifs de la coopération internationale.

292. Nous lançons donc un appel à tous les membres de la communauté internationale pour qu'ils recherchent de nouveaux moyens permettant de répondre aux besoins et aux espoirs de ces organismes en vue de leur permettre d'atteindre leurs objectifs. Nous devrions éviter d'imposer des tensions inutiles à ces institutions internationales, que ce soit à des fins personnelles ou nationales.

293. Le désaveu manifesté à l'égard des activités de certaines de ces institutions par certains Etats Membres sous la forme d'une réduction de leur contribution ne sert pas, à notre avis, la coopération internationale. C'est un coup porté à l'esprit de coopération internationale et cela nous appauvrit tous, car, pensons-nous, ces institutions ne peuvent avoir qu'une seule idéologie : celle du service de l'humanité, quelles que soient les divisions idéologiques et politiques du monde.

294. C'est dans cet esprit que nous voulons lancer un appel à la communauté internationale, en particulier aux pays donateurs traditionnels et à ceux qui sont en mesure de le faire, en faveur d'un réapprovisionnement de la base de ressources de ces institutions, car elles sont véritablement le porte-drapeau de la coopération internationale et elles méritent notre appui, individuel ou collectif.

295. Après bientôt sept années de consultations et de négociations, le monde est à présent sur le point de disposer d'un texte concerté d'une convention globale sur le droit de la mer. L'importance de la réalisation de cette perspective ne saurait trop être soulignée. C'est la première fois dans l'histoire que les nations du monde — jeunes et moins jeunes, riches et pauvres ou appartenant à des systèmes politiques différents — ont eu l'occasion de se réunir pour rationaliser ensemble les principes qui régiront les utilisations et l'exploitation des ressources de notre héritage commun que sont les océans. L'heureuse conclusion de ce processus non seulement améliorerait considérablement la possibilité de réaliser la coopération internationale mais donnerait également un sens et une vitalité aux Nations Unies dans leur ensemble, en tant qu'instrument nécessaire à la gestion de notre patrimoine commun et à la solution pacifique des problèmes qui pourraient en découler.

296. C'est dans cet esprit que nous désirons lancer un appel au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et à ceux qui pourraient être tentés, en raison de leur avantage technologique ou d'autres considérations, d'envisager une voie unilatérale, pour leur demander de ne pas succomber à cette tentation. Dans le meilleur des cas, cela ne durerait pas, mais, si cela se produisait, la confiance dans le processus international de négociation serait irréparablement sapée. Trop de choses sont en jeu dans le développement et l'exploitation pacifiques et ordonnées des ressources des océans pour autoriser une attitude unilatérale de la part de qui que ce soit.

297. Il est par conséquent vital que les négociations sur ce sujet soient « menées à bon port », car l'opinion selon laquelle nous avons « louvoyé » un peu trop longtemps commence à se faire entendre de plus en plus en dehors des Nations Unies.

298. Même si le monde est aux prises avec des problèmes économiques et sociaux, il doit continuer à rechercher des solutions à ses problèmes politiques, dont certains sont aussi anciens, si ce n'est plus, que les Nations Unies. Ils sont tous la manifestation des crises de confiance dont je parlais tout à l'heure. La lutte pour la liberté et l'indépendance en Namibie, les zones troublées de par le monde, les tensions et la tragédie des nations divisées, la lutte pour le pouvoir politique interne à l'intérieur des Etats sont des phénomènes qui ont la même origine, à savoir l'injustice historique persistante infligée à l'homme par l'homme.

299. Faisons donc preuve à présent de l'imagination, du courage et de l'ampleur de vues nécessaires pour corriger ces injustices. Nous devons avoir le courage de prendre des mesures pour éliminer l'injustice non seulement entre les nations, mais au sein même des Etats. Voilà le défi auquel sont confrontées les Nations Unies dans cette dernière moitié du XX^e siècle.

300. Il y a quelques jours, nous avons assisté dans cette enceinte à l'admission parmi nous d'un nouveau membre nouvellement indépendant, l'Etat souverain de Vanuatu. Nous souhaitons la bienvenue au peuple de Vanuatu et nous nous réjouissons avec lui de son accession à l'indépendance. Mais, hélas, dans les couloirs de cette enceinte il existe encore des Etats-nations qui ne sont toujours pas libres : la Namibie, la Palestine, et bien d'autres.

301. Je désire également à ce stade saisir cette occasion pour dire combien le Gouvernement et le peuple de la Sierra Leone se réjouissent de l'accès à l'indépendance de l'Etat de Belize. Nous attendons avec impatience son admission à notre organisation.

302. L'Assemblée générale vient de terminer sa huitième session extraordinaire d'urgence consacrée à la question de Namibie. Mais la Namibie n'est toujours pas libre. Cela est sans aucun doute la condamnation permanente de la volonté politique et, j'oserai même dire, de l'engagement moral de la communauté internationale. Le Gouvernement de la Sierra Leone estime que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité contient tous les éléments nécessaires pour mener la Namibie à l'indépendance. Ce qui manque, ce sont la volonté et le courage d'appliquer cette résolution. Nous sommes profondément affligés de constater que le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, à cause de considérations marginales dans certains milieux, est soutenu et encouragé dans son défi de la volonté de la communauté internationale, qui veut une Namibie libre.

303. Paradoxalement, le régime sud-africain lui-même n'a jamais rejeté la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. L'Afrique du Sud s'est contentée d'alléguer la partialité des dispositions prévues pour appliquer cette résolution.

304. Pourtant, aujourd'hui, nous entendons parler de mesures visant à instaurer la confiance pour la mise en œuvre de cette résolution ; nous entendons parler de garanties constitutionnelles pour les minorités. Nous ne les contestons pas, mais nous voudrions qu'elles ne servent pas d'alibi au régime d'Afrique du Sud pour se soustraire à ses obligations vis-à-vis du peuple et du territoire de la Namibie.

305. Nous constatons avec regret et inquiétude que l'indépendance de la Namibie est, par un étrange processus d'association, devenue un pion sur l'échiquier de l'affrontement Est-Ouest. Le seul désir du peuple namibien est la liberté et l'indépendance qui lui ont été si longtemps déniées. Il est temps de les lui donner. Les Nations Unies ont une responsabilité particulière dans ce domaine. Selon le Gouvernement de la Sierra Leone, la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité renferme tous les éléments nécessaires pour assurer l'accession de la Namibie à l'indépendance et à la souveraineté, et il tient à rappeler ici son appui inconditionnel à cette résolution telle qu'elle est rédigée.

306. En Afrique du Sud même, le système inhumain de l'*apartheid* est encore bien enraciné en dépit des nombreuses condamnations émanant des Nations Unies quant aux pratiques odieuses et répugnantes de ce régime.

307. Les souffrances indicibles de millions de Noirs dont témoigne la récente politique d'oppression à laquelle recourt ce régime se manifestent par l'élimination massive des communautés noires, la séparation des familles, des assassinats politiques et des arrestations en masse des chefs du mouvement de la conscience noire et d'autres chefs nationalistes qui sont encore en exil. Sur le plan externe, ce regain d'oppression s'est traduit par une politique de déstabilisation de la région, illustrée par des actes d'agression ouverte et impudente et par la subversion contre les pays voisins, dont la dernière victime a été l'Angola.

308. Il y a quelques semaines, le monde entier a été le témoin incrédule et consterné de l'invasion flagrante et brutale de l'Angola par l'Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité, qui, dans notre organisation, est chargé au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité aux termes de la Charte, n'a pu se mettre d'accord, ne serait-ce que sur une simple condamnation de cette agression manifeste et impudente contre un Etat Membre de l'Organisation, et cela en raison d'une conception déformée de l'usage du veto dont disposent les Etats-Unis d'Amérique. Mon gouvernement déplore ce fait ainsi que d'autres recours inconsidérés au veto, tout comme il condamne énergiquement le régime raciste de Pretoria pour son agression contre l'Angola. Nous réaffirmons notre solidarité envers la nation et le peuple angolais et nous les félicitons pour leur position héroïque face au fascisme et au racisme.

309. Rester neutre devant la situation qui règne en Afrique australe, c'est rester neutre dans un choix entre le bien et le mal, la justice et l'injustice. L'ensemble du régime d'*apartheid* implanté en Afrique du Sud représente à nos yeux — et à ceux de la communauté internationale tout entière — une négation de l'humanité. Il est par conséquent de notre devoir, collectif et individuel, d'y mettre un terme.

310. Par conséquent, nous voulons que ceux qui parlent de garanties constitutionnelles en faveur des minorités déploient les mêmes efforts pour assurer à la grande majorité des peuples d'Afrique du Sud elle-même ses droits fondamentaux en tant qu'êtres humains, conformément à notre dignité humaine commune.

311. Nous notons également avec regret et consternation que, sous prétexte d'inquiétudes stratégiques et économiques, et d'autres exigences dans le domaine de la sécurité, une politique d'acceptation — et même de respectabilité — du régime d'*apartheid* prend forme, insidieusement. Cette politique est indéfendable et stérile. Entretenir des relations commerciales avec le régime d'*apartheid* sud-africain n'est pas un gage de sécurité, pas plus que l'avoir pour partenaire sportif est un signe de sportivité, puisque l'existence même de ce régime est un défi à notre humanité. Cette affaire concerne l'Afrique mais, en réalité, il y a un consensus moral universel contre le régime d'*apartheid*.

312. La situation au Moyen-Orient constitue un exemple de l'injustice historique et continue de l'homme à l'égard de l'homme, que j'ai mentionnée auparavant. En 1947, dans les murs mêmes de cette organisation, la résolution décisive visant à remédier en partie à cette injustice a été adoptée et elle a eu pour résultat la création de l'Etat d'Israël. Hélas, l'histoire n'est pas terminée à ce jour, et c'est la tragédie du Moyen-Orient. Car, tant que le droit du peuple de Palestine à l'autodétermination et à l'indépendance ne sera pas réaffirmé, reconnu et réalisé, la paix ne sera pas respectée dans la région.

313. L'incapacité persistante de la communauté internationale à trouver une solution juste, pacifique et durable à la question de Palestine a ajouté une nouvelle dimension dangereuse au conflit du Moyen-Orient qui, du mépris impitoyable de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban — du fait de l'alignement des Etats de la région par rapport à l'une ou l'autre des superpuissances — s'étend à la possibilité d'introduire des armes dangereuses et inhumaines dans cette région. Je voudrais exprimer ici la sympathie et l'appui du Gouvernement et du peuple de la Sierra Leone à l'égard du Liban, pour les épreuves qu'il traverse et qui ont pour résultat des pertes en vies humaines et en biens, et qui sont la conséquence directe de la tragédie qui se perpétue au Moyen-Orient.

314. Depuis plusieurs années maintenant, une attitude éclectique a été adoptée à l'égard du problème du Moyen-Orient. La détérioration actuelle de la situation est, selon nous, la preuve évidente de l'échec dans la recherche de la paix par le biais de négociations et d'accords séparés qui ne cernent pas le cœur du problème, à savoir le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination — et non à l'autonomie — et à un Etat indépendant et souverain.

315. La paix au Moyen-Orient est une et indivisible; elle doit être recherchée dans son ensemble ou ne pas l'être du tout. Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de demi-mesure.

316. Le droit du peuple palestinien à un Etat qui lui serait propre, comme le droit de tous les Etats de la région à vivre dans la paix, doit constituer le principe directeur et, en fait, le fondement même de toute paix durable et de toute solution pacifique du problème du Moyen-Orient.

317. La poursuite de la tragédie du Moyen-Orient et toutes les conséquences qu'elle entraîne constituent sans aucun doute le défi historique suprême que connaît la communauté internationale. Nous sommes persuadés qu'en faisant preuve de justice et de tolérance, et avec la participation active et la coopération de tous les peuples et de toutes les nations de la région, une solution globale et acceptable du problème est possible.

318. Ce qui est nécessaire et vital, ce n'est pas de jeter un regard en arrière sur l'histoire déformée par des souvenirs d'injustices passées, mais plutôt d'avoir une vision progressive inspirée par l'espoir et le courage de faire face à l'avenir. Si les nations et les peuples du Moyen-Orient apprennent à vivre en paix, on pourra alors espérer la paix pour notre monde.

319. Pour maintenir et entretenir cette paix dans notre monde, il est indispensable que des mesures soient prises immédiatement pour éliminer les foyers de tension actuels qui sont des questions qui encombrant notre ordre du jour. A ce sujet, mon gouvernement croit fermement que le peuple du Kampuchea et celui de l'Afghanistan devraient décider eux-mêmes de la manière de régler leurs problèmes intérieurs, à l'abri de l'outrecuidante présence de l'intervention étrangère, sans que qui que ce soit n'y fasse obstacle.

320. Mon gouvernement se félicite également de la déclaration d'intention faite récemment par les dirigeants des deux tiers de la péninsule coréenne concernant leur participation à des négociations en vue de la réunification pacifique de cette historique et vibrante nation. Le dynamisme de son peuple constituera sans aucun doute un atout de valeur pour la communauté internationale. Nous espérons que tout sera fait pour faciliter et accélérer ce processus et lui permettre d'aboutir.

321. De même, bien que mon gouvernement regrette la partition *de facto* de la République de Chypre, nous nous félicitons de l'instauration, sur une base régulière, de pourparlers intercommunautaires grâce auxquels nous espérons que les préjugés qui sont à l'origine de la situation malheureuse qui prévaut dans l'île seront bientôt surmontés, ce qui permettra de préserver et de consolider l'intégrité territoriale et l'indépendance de Chypre. Mon gouvernement félicite le Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés pour atteindre ces objectifs.

322. Tout en poursuivant son étude des problèmes économiques et politiques généraux, le monde ne doit pas perdre de vue le respect de l'intégrité de la personne humaine. La recherche de la sécurité globale et de la justice économique et sociale internationale n'a de sens que si, à son tour, elle contribue au bien-être de l'individu, ce qui, après tout, est le but que nous visons tous dans nos préoccupations et nos efforts.

323. De l'avis de ma délégation, le bien-être de l'individu et le respect de l'intégrité de la personne humaine doivent être à la mesure de notre foi et de notre engagement. Il est par conséquent justifié que les Nations Unies se préoccupent de droits de l'homme dans le monde entier car elles ont été créées selon les prémisses et la détermination que l'on retrouve dans le Préambule de la Charte, à savoir de « proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme ... dans l'égalité de droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites » et que, dans ses activités de tous les jours, elle se consacre : « à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ».

324. Par conséquent, ma délégation se réjouit de noter qu'au niveau régional, l'Organisation de l'unité africaine a, lors de sa dernière réunion au sommet à Nairobi, adopté la Charte africaine des droits de l'homme et des droits des peuples¹². Cette démarche constitue à notre avis un progrès pour les droits de l'homme et ajoute encore aux mesures internationales visant la protection et le progrès de ces droits.

325. Avant de terminer ma déclaration, je voudrais saisir cette occasion pour dire, au nom du Gouvernement de la Sierra Leone, notre reconnaissance au Secrétaire général et à son personnel pour leur dévouement, même dans les situations difficiles et éprouvantes.

326. Le Secrétariat, pris dans le tourbillon des intérêts divergents des Etats, a souvent été réduit au rôle de sentinelle silencieuse, mais une sentinelle qui veille fidèlement sur les principes et les objectifs de l'Organisation. Et c'est là son rôle car les Nations Unies sont un instrument grâce auquel nous espérons façonner à l'avenir un ordre mondial meilleur. C'est ainsi que nous avons pu, au fil des années, conserver une vision claire et optimiste de notre futur, que ce soit en essayant de surmonter nos différences politiques ou en essayant d'arriver à un consensus quant à nos relations économiques dans un monde de plus en plus interdépendant où chaque individu a droit au bien-être.

327. Grâce à ses efforts inlassables et à son dévouement aux principes de la Charte, le Secrétariat a réussi à nous rendre solidaires dans notre recherche collective d'un monde meilleur.

328. En d'autres termes, les Nations Unies sont une sorte de navire dans l'odyssée de l'homme à la recherche d'un monde meilleur. Le voyage n'a pas été facile au cours de ces 35 dernières années; le navire a souvent été secoué par la tempête des déceptions, de la frustration ou même du désespoir. Mais nous devons tous continuer notre traversée car c'est la bonne route et, à ce jour, les Nations Unies sont le seul navire dont on dispose.

329. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : Le représentant du Viet Nam désire exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

330. M. VO ANH TUAN (Viet Nam) : Dans sa déclaration de cet après-midi, le représentant de la Chine a déformé intentionnellement la réalité de la situation qui prévaut actuellement au Kampuchea et a ressassé des allégations calomnieuses à l'égard de la République socialiste du Viet Nam suivant la tactique du voleur criant « au voleur », attribuant à autrui ce que les milieux réactionnaires parmi les dirigeants chinois comptent faire eux-mêmes. Ma délégation rejette catégoriquement les propos mensongers des représentants de la Chine et tient à déclarer ce qui suit.

331. Aucune manœuvre des dirigeants chinois ne saurait les disculper de leurs crimes de génocide à l'égard du peuple kampuchéen et de leurs crimes d'agression à l'égard du peuple vietnamien. Les dirigeants chinois sont précisément ceux qui étaient et continuent d'être les protecteurs

de la clique de Pol Pot coupable du massacre de quelque trois millions de Kampuchéens innocents et qui, à l'heure actuelle, sont en train de chercher par tous les moyens à imposer de nouveau le régime de génocide au peuple de ce pays. Les dirigeants chinois sont également ceux qui ont donné l'ordre à 600 000 hommes de troupe chinois d'envahir le Viet Nam en 1979, commettant des crimes indicibles contre la population civile, et qui à présent massent des dizaines de divisions à proximité des frontières Viet Nam-Chine et Laos-Chine, prêtes à « donner au Viet Nam une deuxième leçon » et à envahir le Laos à tout moment.

332. En même temps, la Chine est en train de recruter, d'armer et d'entraîner, dans des camps spéciaux situés quelque part au sud de la Chine, des mercenaires d'origine indochinoise pour qu'ils s'infiltrèrent par la suite dans ces trois pays afin d'y mener des activités criminelles de sabotage et de subversion. Le tableau ne serait pas complet si l'on ne mentionnait pas les prétentions territoriales sur terre et sur mer de la Chine contre la plupart des pays voisins ainsi que les activités terroristes des groupuscules de pseudo-révolutionnaires chinois contre les gouvernements des pays du Sud-Est asiatique.

333. Voilà ce que signifie en réalité la politique étrangère chinoise de paix que le représentant de ce pays vient de vanter il y a quelques instants devant cette assemblée même.

334. Les Etats-Unis d'Amérique, ayant échoué dans leur guerre d'agression la plus atroce de l'histoire contemporaine au Viet Nam, au Laos et au Kampuchea, cherchent à présent à prendre leur revanche en collusion étroite avec la Chine pour tenter de saboter l'œuvre de reconstruction des trois pays indochinois dévastés de fond en comble par des millions de tonnes de bombes et de produits chimiques toxiques américains.

335. Face aux agresseurs colonialistes, impérialistes et hégémonistes, les peuples des trois pays d'Indochine, dans le passé comme à présent, n'ont d'autres armes plus efficaces que la solidarité et la coopération dans tous les domaines pour exercer leur droit naturel à la légitime défense individuelle et collective, en stricte conformité avec la Charte des Nations Unies. Tant que persiste la menace chinoise, les mesures prises par les trois pays indochinois pour assurer leur défense collective s'avèrent une nécessité vitale. C'est justement pour cette même raison que les ennemis de nos trois peuples s'acharnent à détruire notre solidarité et notre coopération, ce qui leur permettrait de réaliser leur rêve qui est d'imposer de nouveau leur domination d'antan sur les peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea.

336. Enfin, il est fort regrettable que certaines délégations qui ont pris la parole durant ces derniers jours, intentionnellement ou par manque d'information sur la réalité de la situation au Kampuchea et en Asie du Sud-Est, aient cautionné la politique hostile de la Chine vis-à-vis des peuples du Viet Nam et des autres pays d'Indochine.

La séance est levée à 19 h 45.

NOTES

1. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.

2. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 33*, par. 159.

3. Voir Secrétariat à l'information du Conseil exécutif fédéral, *Belgrade 1973, Documents des conférences et réunions des pays non alignés 1961-1973*, sect. III, par. 21 à 23.

4. Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde, 1981*, Washington, D.C., août 1981, p. 20.

5. Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 16 (E/1981/56-E/CEPAL/G.1176)*, chap. IV, résolution 422 (XIX).

6. *Ibid.*, résolution 426 (XIX).

7. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I 24), chap. I, sect. A.

8. Voir *The Department of State Bulletin*, vol. LXXVII, n° 1999 (Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1978), p. 483 à 496.

9. Voir document OEA/Ser.G,CP/INF.1795/81 de l'Organisation des Etats américains du 9 septembre 1981.

10. *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, Avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971*, p. 16.

11. Voir *Bulletin des Communautés européennes*, n° 6, 1981, 14^e année, par. 1.1.13.

12. Voir American Society of International Law, *International Legal Materials*, vol. XXI, n° 1, janvier 1982, p. 59.